

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement de Nantes
Canton de Vallet

Commune de Saint-Julien de Concelles

PROCÈS VERBAL

Conseil Municipal du 3 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien de Concelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry AGASSE, Maire, suivant convocation faite le vingt-huit mars deux mille dix-huit.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29.

Présents : Mmes ARBERT, CHARBONNEAU, DOUAUD, FORGET, GILBERT, LE GURUN, MOSTEAU, PASCAUD, PETITEAU, SCHWACH et MM AGASSE, ANDRÉ, AUDOUIN, BERNARD, BOUDAUD, CAHAREL, CHANTREAU, COURBET, GUIBOURGÉ, JOLYS, JUSSIAUME, MARCHAIS, PROUTZAKOFF.

Absents excusés avec pouvoir : Mmes BIAULET (pouvoir à H. LE GURUN), GUILLET (pouvoir à Mme SCHWACH) et MM GODINEAU (pouvoir à M. AUDOUIN), PINEAU (pouvoir à Mme GILBERT), SERISIER (pouvoir à M. MARCHAIS).

Absent excusé sans pouvoir : M. LE BALC'H.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame CHARBONNEAU est nommée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DU 30 JANVIER 2018

M. AUDOUIN : Lors des précédents Conseils, nous avons posé, à plusieurs reprises, des questions, notamment sur les décisions prises par le Maire par délégation. Il nous a été indiqué que des explications seraient apportées par écrit. Des réponses ont été apportées concernant la vidéo-protection. Nous regrettons malgré tout que ces réponses n'aient pas été communiquées avant la réunion de la Commission. Par contre, sauf erreur de ma part, aucune réponse n'a été apportée concernant :

- le prolongement de la voie verte. J'avais demandé les prix au kilomètre.
- la cession des délaissés communaux. J'avais souhaité avoir le bilan chiffré des ventes réalisées

Aurons-nous un jour des réponses ?

M. LE MAIRE : Je pense que les réponses ont été apportées pour la voie douce. Toutefois, nous ne disposons pas de la distance exacte.

M. MARCHAIS : Si, nous l'avons.

M. LE MAIRE : Dans ces conditions, nous ferons suivre les informations. Mais, je pensais que la question portait sur le nombre d'entreprises candidates.

M. MARCHAIS : J'avais répondu à cela. C'est la seule question que tu m'as posée. Je n'ai pas le souvenir d'une autre question.

M. AUDOUIN : J'avais demandé le prix au kilomètre.

M. MARCHAIS : Non.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas grave. Vous connaissez les lieux.

M. AUDOUIN : C'est dans le procès-verbal ! Je ne l'ai pas inventé.

M. ANDRÉ : Dans la Commission, il y a un membre de votre groupe. Il dispose des réponses.

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, nous serons vigilants pour répondre aux différentes interrogations. Je souhaite que ce soit effectué à chaque fois. Y a-t-il d'autres questions sur le procès-verbal du 30 janvier 2018 ? Non ? Je vous propose donc de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DU 20 FÉVRIER 2018

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Non ? Je vous propose donc de passer au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. LE MAIRE : En raison des grèves attendues à la SNCF, le voyage à Paris est annulé. La délibération inscrite à l'ordre du jour ne sera donc pas traitée.

M. COURBET : Je voudrais ajouter deux interventions, si c'est possible : la première est liée à l'assainissement collectif de La Sénarderie et de Cahérault, l'autre concerne les déplacements doux et ma mission auprès de la Communauté de Communes. J'ai déjà adressé les documents au Bureau Municipal et je voudrais en faire part à l'ensemble du Conseil.

M. LE MAIRE : Oui, si les interventions sont courtes.

M. COURBET : Mais comme d'habitude, Monsieur le Maire !

ADMINISTRATION GÉNÉRALE**Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

M. LE MAIRE : Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je dois vous rendre compte des décisions que j'ai prises par délégation.

Décisions du 02/03/2018 - Arrêtés n° 2018-087 et 2018-088

Signature de marchés à Procédure Adaptée portant sur l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire avec la société IDEX Énergies (37 La Riche) :

- ♦ lot n° 01 - Chaufferie centrale et 8 sous-stations, pour un montant de 18 953 € HT annuel
- ♦ lot n° 02 - 7 sites, pour un montant de 6 971 € HT annuel

Décision du 19/03/2018 - Arrêté n° 2018-103

Déclaration sans suite de la Procédure Adaptée relative à la construction d'un bâtiment "Petite Enfance/Enfance".

M. AUDOUIN : Pourrions-nous avoir des explications sur la déclaration sans suite de la procédure ?

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Jean.

M. PROUTZAKOFF : Le 22 février dernier, le cabinet DRODELOT a présenté le rapport d'analyse concernant l'appel d'offres pour la construction du bâtiment "Petite Enfance/Enfance". À l'issue de cette présentation, le rapport n'a pu être validé. En effet, le prix des offres présentées excède le prix des crédits alloués à l'opération, estimation qui avait été établie par le cabinet d'architecture DRODELOT avant le lancement de la procédure. Conformément à l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le pouvoir adjudicateur a classé les offres comme inacceptables et mis fin à la procédure en la déclarant sans suite pour cause d'infructuosité. Par conséquent, le pouvoir adjudicateur a lancé une nouvelle procédure, conformément aux conditions fixées par ce décret. Il a été demandé au cabinet DRODELOT une nouvelle estimation pour la nouvelle procédure. Par ailleurs, le cabinet d'architecture a présenté les courriers de ses bureaux d'études justifiant les erreurs matérielles et techniques ainsi que la sous-estimation des coûts de l'opération. De plus, il lui a été spécifié par écrit que ses honoraires, basés sur le montant global de l'opération, resteraient inchangés et donc figés sur l'estimation antérieure. Le cabinet ne pourra donc prétendre à aucune revalorisation. Des pénalités lui ont également été infligées. En effet, sur les treize lots, onze étaient irrecevables. Il y avait notamment de gros dépassements sur la partie relative au gros œuvre, puisque le bureau d'études avait établi son estimation sur des tarifs datant de quatre ans, tarifs qui n'ont jamais renouvelés, et également, sur la partie relative à la ventilation. Il y a plusieurs secteurs où ils ont fait de très grosses erreurs. Cela a été signifié de façon très claire à M. DRODELOT. Nous avons demandé au cabinet de porter une vigilance accrue. En outre, il est à noter que l'économiste, présent à l'entretien, a même quitté la réunion au milieu sous prétexte d'une urgence. Il devait être très à l'aise pour justifier ses chiffres... Voilà pourquoi la procédure a été déclarée sans suite. Il y avait vraiment des écarts importants et une incohérence par rapport aux estimations qui nous avaient été fournies par le cabinet DRODELOT au tout début de l'étude.

M. AUDOUIN : J'ai deux questions complémentaires à poser. L'économiste est-il celui choisi au départ par la commune pour établir le projet ? Non, ce n'était pas l'économiste, c'était le programmiste. J'ai confondu les deux. C'était une mauvaise question. Deuxième question : quel est le montant total de l'opération estimé par les bureaux d'études et le cabinet d'architecture (je ne demande pas le détail) et quel est le montant total suite aux réponses à l'appel d'offres ?

M. PROUTZAKOFF : Le terme d'économiste n'est pas exact. La personne chargée de calculer les prix est celle qui a été présentée par le cabinet DRODELOT. Cela n'a rien à voir avec le programmiste. Pour le programmiste, nous sommes tout à fait dedans. Concernant le budget, nous étions à 1,7 M€ au départ et là, nous étions au-dessus de 2 M€.

M. LE MAIRE : Nous serons également vigilants pour rester dans les délais.

M. PROUTZAKOFF : Dans le document adressé à M. DRODELOT afin de recadrer les choses, les délais ont bien été mentionnés. Comme je l'indiquais tout à l'heure, des pénalités de retard imputables à la maîtrise d'œuvre ont été appliquées (retard dans la présentation des documents, erreurs constatées dans le cahier des charges). En effet, nous avons dû relire le cahier des charges à plusieurs reprises. En outre, le montant des honoraires reste calculé sur le montant validé en phase APD (pas de réévaluation).

M. LE MAIRE : Jean, merci pour ces explications.

FINANCES

M. JUSSIAUME : Nous avons devant nous une soirée de chiffres. Je suis désolé si je n'ensoleille pas votre soirée. Les rayons de soleil sont revenus en fin d'après-midi, mais nous avons tous profité d'un week-end chocolaté, donc vous m'en excuserez.

Lors du Conseil Municipal du 20 février dernier, les Débats d'Orientations Budgétaires ont été présentés. Les documents budgétaires ont été présentés en Commission "Finances" le 14 mars dernier. Une séance de rattrapage a été organisée pour ceux qui étaient absents lors de la première réunion. Cela a permis d'examiner les chiffres en détail.

Je vais vous présenter de manière synthétique les comptes de gestion 2017, les comptes administratifs 2017 et les budgets primitifs 2018. Au besoin, j'utiliserai mon ami Charles pour compléter.

Avant de démarrer, je rappelle quelques éléments clés :

- les recettes de fonctionnement correspondent aux produits d'impôts, des dotations et des services
- les dépenses de fonctionnement sont les charges nécessaires au fonctionnement des services (y compris opérations d'ordre dont amortissements)
- les recettes et dépenses réelles sont les recettes ou dépenses ayant donné lieu à un mouvement réel (hors amortissement notamment)
- l'épargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement) correspond aux recettes réelles moins les dépenses réelles hors charges financières (intérêts de la dette)
- l'épargne brute (autofinancement brut) c'est l'épargne de gestion à laquelle on enlève les intérêts de la dette
- l'épargne nette, c'est l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital des emprunts

Fonctionnement : évolution 2014-2017

Le tableau ci-dessous permet de résumer, sur la partie fonctionnement, les recettes et dépenses réelles. Le tableau reprend également l'épargne nette, notion importante aujourd'hui pour les collectivités et le remboursement en capital.

	2014	2015	2016	2017
Recettes réelles (A)	7 053 729,38 €	7 130 939,91 €	7 120 840,05 €	7 522 581,68 €
Dépenses réelles (B)	5 351 733,81 €	5 537 628,01 €	5 356 398,33 €	5 477 999,84 €
Frais financiers (C)	103 606,45 €	140 675,17 €	119 416,94 €	94 204,34 €
Épargne de gestion (C=A-B)	1 805 602,02 €	1 733 987,07 €	1 883 858,66 €	2 138 786,18 €
Excédent (épargne brute) (E =A-D)	1 701 995,57 €	1 593 311,90 €	1 764 441,72 €	2 044 581,84 €
Remboursement en capital (F)	481 302,27 €	527 114,11 €	542 222,47 €	507 927,52 €
Épargne nette (G=E-F)	1 220 693,30 €	1 066 197,79 €	1 222 219,25 €	1 536 654,32 €

Les frais financiers connaissent une petite diminution mais sont relativement stables. L'épargne de gestion reste significative. L'épargne brute est en forte évolution en 2017, avec 2,044 M€. La dette, donc le remboursement annuel, est assez stable, puisqu'il s'élevait à peine à 500 000 € en 2014 et à 507 000 € en 2017. L'épargne nette s'élève à 1,2 M€ en 2014 et à 1,536 M€ en 2017. Ces ratios sont très significatifs, très bons. Ils montrent tout le travail réalisé.

Les dotations

Le tableau ci-dessous récapitule les dotations perçues entre 2013 et 2018 :

Dotations	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	1 273 848	1 218 704	1 088 062	959 919	893 716	896 716
DSR	377 437	393 150	452 267	500 243	571 213	600 000
DNP	183 006	192 294	206 041	201 599	195 237	190 000
Total	1 834 291	1 804 148	1 746 370	1 661 761	1 660 166	1 686 716
Évolution annuelle		- 1,6 %	- 3,2 %	- 4,8 %	- 0,1 %	+ 1,6 %
Évolution cumulée		- 1,6 %	- 4,8 %	- 9,4 %	- 9,5 %	- 8,0 %

On constate une baisse significative, compensée partiellement, je dis bien "partiellement", par la DSR. Au total, l'ensemble des dotations représentait 1,834 M€ en 2013 et 1,660 M€ en 2017, soit quasiment 10 % de baisse depuis 2013 pour l'ensemble des dotations. Aujourd'hui, la commune (moins de 10 000 habitants) est toujours éligible à la DSR, car classée autour de la 9 000^{ème} place des communes de moins de 10 000 habitants jugées les plus défavorisées.

Malgré la baisse significative des dotations, nous avons réussi à maintenir et même à augmenter l'épargne nette et la capacité d'autofinancement. C'est ce que je tenais vraiment à souligner sur cette partie. Cela nous permet aussi de réaliser des investissements. En termes de fiscalité, nous évoquerons les taux, mais ils n'ont pas, non plus, augmenté. Les recettes fiscales ne viennent donc pas de l'augmentation de taux.

Je tiens à souligner le bon travail des équipes sur les frais de fonctionnement et sur les investissements. Ce sont des ratios très significatifs.

Trésorerie 2018 - Projection

Comme l'année dernière, je vous propose aussi une projection en termes de trésorerie. La trésorerie théorique, fin 2018, avant emprunt, s'élèverait à 360 323 €. Aujourd'hui, l'emprunt prévisionnel budgété est de 873 000 €. Mais, en fonction de nos besoins, il ne sera peut-être pas forcément nécessaire d'y recourir. Telle est la perspective pour 2018.

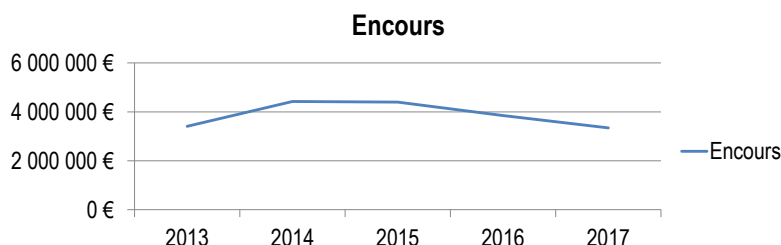
	2018
Trésorerie fin 2017	2 065 599,36 €
Travaux à réaliser 2017	- 1 880 004,54 €
Remboursement Assainissement	+ 863 985,01 €
Remboursement Réseau de chaleur ⁽¹⁾	+ 1 000 000,00 €
Investissements 2018	- 3 689 880,00 €
Excédent de fonctionnement 2018	+ 2 000 623,51 €
Trésorerie fin 2018 (sans emprunt 2018)	+ 360 323,34 €
Emprunt prévisionnel 2018	+ 873 000,00 €

⁽¹⁾ À confirmer

Évolution de la dette 2013-2017

La dette est relativement stable. En 2017, l'encours de la dette s'établit à 3 343 523,20 €, soit un ratio de désendettement d'un an et six mois. Il est donc très faible. Même en réalisant les investissements prévus dans le PPI (enveloppe d'environ 3/3,5 M€ sur les trois prochaines années), le taux d'endettement augmenterait de 4,5 au maximum à la fin 2020. Ce sont des ratios positifs.

	Valeur	Ratio de désendettement
Encours 2013	3 407 809,31 €	2 ans et 1 mois
Encours 2014	4 426 957,04 €	2 ans et 7 mois
Encours 2015	4 398 412,00 €	2 ans et 9 mois
Encours 2016	3 851 450,72 €	2 ans et 1 mois
Encours 2017	3 343 523,20 €	1 an et 6 mois



Habituellement, le ratio de désendettement ne devait pas dépasser 7 ou 8 ans. Aujourd'hui, après la réforme sur les dotations, ce ratio peut monter jusqu'à 10 ans. Toutefois, je pense qu'il faut veiller à ne pas dépasser sept ou huit ans.

DM-2018-023 - Vote du compte de gestion 2017 "Ville"

M. JUSSIAUME : Les budgets afférents à l'exercice 2017 étaient des états de prévisions. Il s'agit maintenant de constater comment et dans quelles mesures ces prévisions se sont réalisées.

Le compte administratif est le relevé des opérations financières, recettes et dépenses qui ont été effectuées au cours de l'année (y compris la période complémentaire). Il constate également les restes à réaliser (reports de crédits) ainsi que les résultats de la gestion de l'année à laquelle il se rapporte. Ces résultats sont repris au budget primitif.

En vertu du principe de séparation entre l'ordonnateur (Maire) et le comptable (Receveur Municipal), il y a deux sortes de comptes : le compte administratif et le compte de gestion. Le compte de gestion est le pendant du compte administratif. Il retrace les opérations constatées par le receveur municipal au cours de l'exercice qui vient de s'achever.

Le vote du Conseil Municipal doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est adopté si une majorité de voix ne s'est pas dérogée contre son adoption.

Lors de la même séance, le compte du receveur est également soumis au Conseil. Les résultats doivent concorder avec ceux des comptes administratifs établis par le Maire.

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe selon lequel, dans la séance où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit un Président de séance autre que le Maire. Le Maire peut assister d'une part à l'élection du nouveau Président de séance, et d'autre part, à la discussion du compte administratif. Toutefois, le Maire doit quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne peut y prendre part.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les différents comptes de gestion et administratifs.

Monsieur JUSSIAUME présente le compte de gestion "Ville".

Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	5 806 458,34 €	1 977 036,38 €	1 880 004,54 €
Déficit d'investissement reporté		- €	
Recettes	5 806 458,34 €	2 418 696,01 €	- €
Excédent d'investissement reporté		82 625,30 €	
dont emprunt			- €
Déficit/Excédent		524 284,93 €	- 1 880 004,54 €
Déficit d'investissement		- 1 355 719,61 €	

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	7 794 147,21 €	5 935 083,45 €	- €
Recettes	7 794 147,21 €	7 594 902,02 €	- €
Excédent reporté		611 650,50 €	
Excédent	- €	2 271 469,07 €	- €
Résultat global		915 749,46 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-31,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le compte de gestion 2017 "Ville" dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

DM-2018-024 - Vote du compte de gestion 2017 "Assainissement"

M. JUSSIAUME : Suite au transfert de la compétence "Assainissement" à la CCSL, le budget de l'assainissement va être clôturé.

Le résultat global s'élève à - 863 985,01 €. Ce montant correspond grosso modo aux derniers travaux réalisés, pour lesquels la commune avait prévu un emprunt. L'emprunt a été souscrit par la CCSL, qui a remboursé cette somme à la commune.

Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	4 158 603,77 €	2 211 984,44 €	
Recettes	4 158 603,77 €	1 082 973,75 €	
Déficit		1 129 010,69 €	
Excédent			0,00 €
Déficit d'investissement		1 129 010,69 €	

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	658 820,09 €	363 070,08 €	0,00 €
Recettes	658 820,09 €	493 875,67 €	0,00 €
Excédent reporté		134 220,09 €	
Excédent		265 025,68 €	0,00 €
Résultat global		- 863 985,01 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-31,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le compte de gestion 2017 "**Assainissement**" dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

DM-2018-025 - Vote du compte de gestion 2017 "Réseau de chaleur"

M. JUSSIAUME : Je rappelle que, pour 2017, l'amortissement n'est toujours pas pris en compte.

Section d'investissement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	1 325 000,00 €	39 363,31 €	430 000,00 €
Recettes	1 325 000,00 €	926,33 €	- €
Excédent reporté		456 073,67 €	
Excédent		417 636,69 €	
Déficit			430 000,00 €
Déficit d'investissement		- 12 363,31 €	

Section d'exploitation	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	163 781,55 €	86 441,10 €	- €
Recettes	163 781,55 €	107 212,36 €	- €
Excédent reporté		17 281,55 €	
Excédent		38 052,81 €	- €
Résultat global		25 689,50 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-31,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le compte de gestion 2017 "**Réseau de chaleur**" dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

DM-2018-026 - Vote du compte de gestion 2017 "Salle de la Quintaine"

Monsieur JUSSIAUME présente le compte de gestion.

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	47 578,88 €	32 983,25 €	0,00 €
Recettes	47 578,88 €	43 533,80 €	0,00 €
Excédent reporté		4 078,88 €	
Excédent de fonctionnement		14 629,43 €	
Résultat global		14 629,43 €	

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-31,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le compte de gestion 2017 "Salle de la Quintaine" dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice

DM-2018-027 - Vote du compte administratif 2017 "Ville"

Monsieur JUSSIAUME présente le compte administratif.

Section d'investissement		CA 2017		Restes à réaliser
Dépenses	A	1 977 036,38 €	F	1 880 004,54 €
Déficit antérieur	C	0,00 €		
	D = B + C	1 977 036,38 €		
Recettes	B	2 418 696,01 €	G	0,00 € (avec 0 € d'emprunt)
Excédent antérieur	C	82 625,30 €		
	D = B + C	2 501 321,31 €		
Résultat				
Déficit	E = C - D	0,00 €	H = G - F	1 880 004,54 €
Excédent	E = D - C	524 284,93 €	H = F - G	
Besoin de financement par la section de fonct.	I = E + H	1 355 719,61 €		

Section de fonctionnement		CA 2017
Dépenses	J	5 935 083,45 €
Recettes	K	7 594 902,02 €
Excédent de fonctionnement reporté	L	611 650,50 €
Total recettes de fonctionnement	M = K + L	8 206 552,52 €
Résultat		
Déficit		
Excédent	N = M - J	2 271 469,07 €
Besoin de financement de la section d'Investissement	I	1 355 719,61 €
Reste disponible pour BP 2018	O = N - I	915 749,46 €

Sur le résultat 2013, réduction de 397 500 €
 Sur le résultat 2014, réduction de 1 900 000 €
 Sur le résultat 2015, réduction de 408 000 €
 Sur le résultat 2016, réduction de 523 000 €
 Sur le résultat 2017, réduction de 2 115 000 €

IV - Annexes - Affectation du résultat de l'exercice N - 1			
Compte Administratif N - 1		Reprise anticipée	
Résultat de fonctionnement N - 1		Résultat de fonctionnement N - 1	
A Résultat de l'exercice	1 659 818,57 €	A Résultat estimé de l'exercice	
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du C.A. N - 1	611 650,50 €	B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du C.A. N - 1	
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	2 271 469,07 €	C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
D Solde d'exécution d'inv. N - 1		D Solde d'exécution d'inv. N - 1	
D 001 (besoin de financement)		D 001 (besoin de financement)	-
R 001 (excédent de financement)	524 284,93 €	R 001 (excédent de financement)	-
E Solde des restes à réaliser d'inv. N - 1		E Solde des restes à réaliser d'inv. N - 1	
Besoin de financement	1 880 004,54	Besoin de financement	-
Excédent de financement		Excédent de financement	-
dont emprunt :	-	dont emprunt :	-
dont subventions :	-	dont subventions :	-
dont autofinancement :	-	dont autofinancement :	-
F Besoin de financement (= D + E)	1 355 719,61 €	F Besoin de financement (= D + E)	-
Affectation (= C)	2 271 469,07 €	Reprise anticipée (= C)	-
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement		1/ Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	1 355 719,61 €	G = couverture obligatoire du besoin de financement F	-
2/ H Report en fonctionnement R 002	915 749,46 €	2/ H Report en fonctionnement R 002	-
Déficit reporté D 002	-	Déficit reporté D 002	-

M. COURBET Il me semble important de souligner que la commune participe largement au remboursement de la dette nationale. Les collectivités non seulement perçoivent moins de dotations de l'État, mais de plus, elles participent au remboursement de la dette par les économies réalisées. Je pense qu'il est important de le préciser : les Concellois, tous les jours, d'une certaine manière, par l'effort effectué, participent au remboursement de la dette.

Monsieur AGASSE, Maire, ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur MARCHAIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

VU l'avis favorable de la Commission "Finances" en date du 14 mars 2018,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2017 "**Ville**"
- ◆ DÉCIDE d'affecter en investissement à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de 1 355 719,61 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- ◆ DÉCIDE de reporter en fonctionnement à l'article 002 "Excédents de fonctionnement reportés" la somme de 915 749,46 €.

DM-2018-028 - Vote du compte administratif 2017 "Assainissement"

Monsieur JUSSIAUME présente le compte administratif.

Section d'investissement		CA 2017		Restes à réaliser
Dépenses	A	1 298 971,97 €	F	0,00 €
Déficit antérieur	B	913 012,47 €		
	C = A + B	2 211 984,44 €		
Recettes		1 082 973,75 €	G	0,00 €
Excédent antérieur		0,00 €		(avec 0 € d'emprunt)
	D	1 082 973,75 €		
Résultat				
Déficit		1 129 010,69 €		0,00 €
Excédent	E = C - D		H = G - F	
Financement du déficit par la section de fonct.	I = E - H	1 129 010,69 €		

Section de fonctionnement		CA 2017
Dépenses	J	363 070,08 €
Recettes	K	493 875,67 €
Excédent de fonctionnement reporté	L	134 220,09 €
Total recettes de fonctionnement	M = K + L	628 095,76 €
Résultat		
Déficit		
Excédent	N = M - J	265 025,68 €
Déficit de la section d'investissement	I	1 129 010,69 €
Reste disponible pour BP 2018	O = N - I	-863 985,01 €

Nota Bene : Transfert à la CCSL
Report uniquement des travaux en cours
Suppression des emprunts non contractualisés

IV - Annexes - Affectation du résultat de l'exercice N - 1			
Compte Administratif N - 1		Reprise anticipée	
Résultat de fonctionnement N - 1		Résultat de fonctionnement N - 1	
A Résultat de l'exercice	167 568,01 €	A Résultat estimé de l'exercice	
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du C.A. N - 1	164 935,85 €	B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du C.A. N - 1	
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	332 503,86 €	C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
D Solde d'exécution d'inv. N - 1		D Solde d'exécution d'inv. N - 1	
D 001 (besoin de financement)	913 012,47 €	D 001 (besoin de financement)	-
R 001 (excédent de financement)	0,00 €	R 001 (excédent de financement)	-
E Solde des restes à réaliser d'inv. N - 1		E Solde des restes à réaliser d'inv. N - 1	
Besoin de financement	0,00 €	Besoin de financement	-
Excédent de financement	714 728,70 €	Excédent de financement	-
dont emprunt :	1 135 000,00 €	dont emprunt :	
dont subventions :	0,00 €	dont subventions :	
dont autofinancement :	0,00 €	dont autofinancement :	
F Besoin de financement (= D + E)	198 283,77 €	F Besoin de financement (= D + E)	-
Affectation (= C)	332 503,86 €	Reprise anticipée (= C)	-
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement		1/ Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	198 283,77 €	G = couverture obligatoire du besoin de financement F	-
2/ H Report en fonctionnement R 002	134 220,09 €	2/ H Report en fonctionnement R 002 (Si C > F, H = C - G)	-
Déficit reporté D 002	0,00 €	Déficit reporté D 002	

Monsieur AGASSE, Maire, ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur MARCHAIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

VU l'avis favorable de la Commission "Finances" en date du 14 mars 2018,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2017 "**Assainissement**"
- ◆ PRÉCISE que le déficit de la section d'investissement sera repris par la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour un montant de 1 129 010,69 €
- ◆ PRÉCISE que l'excédent de la section de fonctionnement sera repris par la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour un montant de 265 025,68 €

DM-2018-029 - Vote du compte administratif 2017 "Réseau de chaleur"

Monsieur JUSSIAUME présente le compte administratif.

Section d'investissement		CA 2017		Reports
Dépenses	A	39 363,31 €	F	430 000,00 €
Déficit antérieur	B	- €		
	C = A + B	39 363,31 €		
Recettes	D	926,33 €	G	- €
Excédent antérieur		456 073,67 €		
		457 000,00 €		
Résultat				
Déficit	E = D - C	- €	H = G - F	430 000,00 €
Excédent	E = D - C	417 636,69 €		
Déficit de la section d'investissement	I = E - H	12 363,31 €		

Section de fonctionnement		CA 2017
Dépenses	J	86 628,03 €
Recettes	K	107 212,36 €
Excédent de fonctionnement reporté	L	17 281,55 €
Total recettes de fonctionnement	M = K + L	124 493,91 €
Résultat		
Déficit		
Excédent	N = M - J	37 865,88 €
Déficit de financement de la section d'investissement	I	12 363,31 €
Reste disponible pour BP	O = N - I	25 502,57 €

IV - Annexes - Affectation du résultat de l'exercice N - 1			
Compte Administratif		Reprise anticipée	
Résultat de fonctionnement N - 1		Résultat de fonctionnement N - 1	
A Résultat de l'exercice	20 771,26 €	A Résultat estimé de l'exercice	
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du C.A. N - 1	17 281,55 €	B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du C.A. N - 1	
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	38 052,81 €	C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
D Solde d'exécution d'investissement N - 1		D Solde d'exécution d'investissement N - 1	
D 001 (besoin de financement)	-	D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	417 636,69 €	R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'inv. N - 1		E Solde des restes à réaliser d'inv. N - 1	
Besoin de financement	430 000,00 €	Besoin de financement	
Excédent de financement	-	Excédent de financement	
dont emprunt :	-	dont emprunt :	
dont subventions :	-	dont subventions :	
dont autofinancement :	-	dont autofinancement :	
F Besoin de financement (= D + E)	12 363,31 €	F Besoin de financement (= D + E)	
Affectation (= C)	38 052,81 €	Reprise anticipée (= C)	
1/ Affectation en réserves R 1068 en inv.		1/ Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	12 363,31 €	G = couverture obligatoire du besoin de financement (F)	
2/ H Report en fonctionnement R 002	25 689,50 €	2/ H Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D 002	-	Déficit reporté D 002	

Monsieur AGASSE, Maire, ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur MARCHAIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M41,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 7 février 2018,

VU l'avis favorable de la Commission "Finances" en date du 14 mars 2018,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2017 "**Réseau de chaleur**"
- ◆ DÉCIDE d'affecter en investissement à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de 12 363,31 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- ◆ DÉCIDE de reporter en fonctionnement à l'article 002 "Excédents de fonctionnement reportés" la somme de 25 689,50 €

DM-2018-030 - Vote du compte administratif 2017 "Salle de la Quintaine"

Monsieur JUSSIAUME présente le compte administratif.

Section de fonctionnement		CA 2017
Dépenses	J	32 983,25 €
Recettes	K	43 533,80 €
Excédent de fonctionnement reporté	L	4 078,88 €
Total recettes de fonctionnement	M = K + L	47 612,68 €
Résultat		
Déficit		
Excédent	N = M - J	14 629,43 €
Besoin de financement de la section d'investissement	I	0,00 €
Reste disponible pour BP	O = N - I	14 629,43 €

IV - Annexes - Affectation du résultat de l'exercice N - 1			
Compte Administratif		Reprise anticipée	
Résultat de fonctionnement N - 1		Résultat de fonctionnement N - 1	
A Résultat de l'exercice	10 550,55 €	A Résultat estimé de l'exercice	
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du C.A. N - 1	4 078,88 €	B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du C.A. N - 1	
C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	14 629,43 €	C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	
D Solde d'exécution d'investissement N - 1		D Solde d'exécution d'investissement N - 1	
D 001 (besoin de financement)	-	D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	-	R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'inv. N - 1		E Solde des restes à réaliser d'investissement N - 1	
Besoin de financement	-	Besoin de financement	
Excédent de financement	-	Excédent de financement	
dont emprunt :	-	dont emprunt :	
dont subventions :	-	dont subventions :	
dont autofinancement :	-	dont autofinancement :	
F Besoin de financement (= D + E)	-	F Besoin de financement (= D + E)	
Affectation (= C)	14 629,43 €	Reprise anticipée (= C)	
1/ Affectation en réserves R 1068 en inv.		1/ Prévision d'affectation en réserves R 1068	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	-	G = couverture obligatoire du besoin de financement (F)	
2/ H Report en fonctionnement R 002	14 629,43 €	2/ H Report en fonctionnement R 002	
Déficit reporté D 002		Déficit reporté D 002	

Monsieur AGASSE, Maire, ayant quitté la séance conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur MARCHAIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28/03/2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

VU l'avis favorable de la Commission "Finances" en date du 14 mars 2018,

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

◆ ADOPTE le Compte Administratif de l'exercice 2017 "**Salle de la Quintaine**"

◆ DÉCIDE de reporter en fonctionnement à l'article 002 "Excédents de fonctionnement reportés" la somme de 14 629,43 €

M. MARCHAIS : Nous pouvons rappeler Monsieur le Maire.

Monsieur AGASSE, Maire, reprend la présidence de la séance.

M. LE MAIRE : Je reviens sur ce qu'a dit Michel, à savoir que la population participe aux économies. C'est vrai. De même, les agents, via la recherche d'économie, contribuent à cet effort. En tout état de cause, nous pourrions quand même faire les investissements. Le multi-accueil a pris un peu de retard. Cela permettra peut-être de glisser un emprunt sur le plus long terme. Un gros travail va également être effectué sur le réseau routier de la collectivité.

M. JUSSIAUME : Avant d'évoquer le budget 2018, juste pour revenir sur 2017, les chiffres sont bons et c'est une bonne chose. Je souligne le travail réalisé par les équipes. C'est important. C'est aussi un objectif que nous nous étions donné, celui de maintenir une CAF nette aux alentours d'1,5 ou 1,6 M€. C'est bien de le dire, mais c'est encore mieux de le faire. Il est important de le souligner. Autre chose importante – que le Conseil a accepté lors d'une précédente séance, à laquelle je n'assistais pas d'ailleurs – c'est l'attribution de l'indemnité au Trésorier. Il est essentiel de travailler de concert avec le Trésor sur les différents sujets qui nous concernent. C'est un aparté important.

DM Budgétaire - Budget Primitif 2018 "Ville"

M. JUSSIAUME : Le budget est l'acte par lequel le Conseil Municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de la commune pour l'année. Son adoption constitue un acte fondamental de la gestion communale car il doit prévoir tous les moyens financiers nécessaires à l'acquittement des dépenses obligatoires et à la réalisation des choix et projets du Conseil Municipal. Des ajustements, en cours d'année, peuvent être l'objet de décisions modificatives.

Fonctionnement : les chiffres-clés

Le tableau ci-dessous permet de résumer, sur la partie fonctionnement, les comptes administratifs de 2016 et 2017 en réalisé. Le tableau reprend également l'épargne nette, notion importante aujourd'hui pour les collectivités et le remboursement en capital.

	CA 2016 Réalisé	BP 2017 Prévisionnel	CA 2017 Réalisé	BP 2018 Prévisionnel
Recettes (A)	7 120 840,05 €	7 070 998,20 €	7 522 581,68 €	7 570 160,25 €
Dépenses (B)	5 356 398,33 €	5 982 782,93 €	5 477 999,84 €	6 155 286,20 €
Excédent (épargne brute) (C =A+B)	1 764 441,72 €	1 088 215,27 €	1 764 441,72 €	1 533 074,05 €
Remboursement en capital (D)	542 222,47 €	550 000,00 €	507 927,52 €	525 000,00 €
Épargne nette (C-D)	1 222 219,25 €	538 215,27 €	1 536 654,32 €	1 008 074,05 €

En matière de recettes, nous restons assez prudents, avec un prévisionnel de 7 570 160 €. Pour les dépenses, lors de l'élaboration du budget, les prévisions sont toujours un peu plus fortes que le réalisé. L'idée est de maintenir une épargne brute significative minimale (1 764 441 € en 2017 et 1 533 074 € en 2018). Le remboursement en capital reste stable aux alentours de 500 000 €. Il n'y a donc pas de changement manifeste, en tout cas pas dans les grands ratios du bilan prévisionnel 2018.

La section de fonctionnement

M. JUSSIAUME : Les dépenses réelles de fonctionnement (hors prélèvements obligatoires) s'élèvent à 6 155 286 € et se répartissent comme suit :

- ♦ frais de gestion..... 33 %
- ♦ frais de personnel..... 57 %
- ♦ participations/subventions..... 8 %
- ♦ intérêts de la dette (en fonction du montant d'emprunt inscrit) 2 %

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	Prévisions 2018	Variation moyenne 2014-2018
011 - Charges à caractère général	1 729 462,65 €	1 993 900,00 €	1,05 %
012 - Charges de personnel	3 083 003,84 €	3 387 042,93 €	2,49 %
65 - Charges de gestion courante	421 995,60 €	460 040,00 €	-5,31 %
66 - Charges financières	119 416,94 €	130 000,00 €	0,25 %
67 - Charges exceptionnelles	2 519,30 €	10 000,00 €	55,49 %
68 - Provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 %
014 - Reversements sur recettes	0,00 €	4 900,00 €	0,00 %
022 - Dépenses imprévues	0,00 €	2 000,00 €	0,00 %
Dépenses réelles (A)	5 356 398,33 €	5 987 882,93 €	1,16 %
Opérations d'ordre			
67 - Cessions de biens	18 385,40 €	38 020,51 €	
68 - Dotations aux amortissements	418 244,98 €	450 000,00 €	
Dépenses d'ordre (B)	436 630,38 €	488 020,51 €	9,86 %
Sous-total (A + B)	5 793 028,71 €	6 475 903,44 €	1,67 %
023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 308 243,77 €	
Total	5 793 028,71 €	7 784 147,21 €	1,67 %

Monsieur JUSSIAUME présente les principales évolutions.

Les charges générales

Elles s'élèvent à 2 027 600 €, soit 33 % des dépenses 2018 :

- ♦ augmentation des prévisions 33 700 €, soit + 1,7 %
- ♦ principales variations :
 - travaux en régie (voirie et bâtiments) - 20 000 €
 - locations (modulaires et copieurs) + 25 000 €
 - entretien de bâtiments + 46 000 € (dont démolition AD 661)

Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 3 389 746 €, soit 55 % des dépenses 2018 :

- ♦ Prévisions en hausse de 2 703 € (soit + 0,08 %)
 - évolutions législatives (cotisations, PPCR, valeur du point)
 - départs en retraite
 - accroissement d'activité (garderie, animateurs)
 - éléments exceptionnels (transfert CCSL)
- ♦ Remboursement attendus de 35 000 €
 - Divatte sur Loire (30 % Police Municipale)
 - recensement en 2017

Les autres charges

Les autres charges s'élèvent à 455 000 €, soit 8 % des dépenses 2018. Les principales dépenses diminuent de 4 900 € (soit - 1,1 %) :

- ♦ écoles privées 152 000 €
- ♦ subventions selon demandes des Commissions, dont transfert CCSL + 9 800 € (RCN + Hirondelle Gym)..... 93 490 €
- ♦ versement au CCAS - 10 000 €

Les charges financières

Elles s'élèvent à 118 200 €, soit 2 % des dépenses 2018 :

- ♦ intérêts de la dette en cours :
 - prévision de la dette inscrite au budget 2018
 - taux variables toujours bas mais remontée attendue
 - taux moyens des emprunts inscrits au 1^{er} janvier 2018 (2,87 %)
 - prévision indemnité remboursement anticipé (8 200 €). J'évoquerai ce sujet un peu plus tard. Pour résumer, la commune avait souscrit en 2004 un emprunt mixte pour le budget "ville" et le budget "assainissement". Aujourd'hui, avec le transfert de l'assainissement à la CCSL, il est donc nécessaire de rembourser ce prêt.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 570 160,25 € et se répartissent comme suit :

- ♦ impôts 59 %
- ♦ dotations 29 %
- ♦ services 10 %
- ♦ loyers et remboursements 2 %

Recettes de fonctionnement	CA 2017	Prévisions 2018	Variation moyenne 2014-2018
70 - Produit des services	585 182,16 €	627 500,00 €	4,99 %
73 - Impôts et taxes	4 236 321,73 €	4 160 478,20 €	3,13 %
74 - Dotations & participations	2 076 753,64 €	2 072 832,00 €	-2,44 %
75 - Autres produits de gestion	119 959,38 €	99 916,00 €	-14,31 %
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 %
77 - Produits exceptionnels	49 815,89 €	71 000,00 €	3,78 %
013 - Atténuation de dépenses	52 807,25 €	57 750,00 €	0,33 %
78 - Reprise sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Recettes réelles (A)	7 120 840,05 €	7 089 476,20 €	0,68 %
Opérations d'ordre			
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	611 650,50 €	
002 - Excédent bâtiment industriel	0,00 €	0,00 €	
72 - Travaux en régie	53 916,88 €	55 000,00 €	
77 - Écritures de cessions	0,00 €	28 020,51 €	
Recettes d'ordre (B)	53 916,88 €	694 671,01 €	-22,39 %
Total (A + B)	7 174 756,93 €	7 784 147,21 €	-0,92 %
<i>Autofinancement net du budget</i>	<i>1 381 728,22 €</i>	<i>1 308 243,77 €</i>	<i>-7,87 %</i>

La réforme de la taxe d'habitation

La Loi de Finances 2018 comprend notamment la réforme de la taxe d'habitation :

- ◆ sur 3 ans, dégrèvement de 80 % des foyers
- ◆ progressivité : dégrèvement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020
- ◆ revenu fiscal par ménage (ex. 3 parts : 2 adultes et 2 enfants) : 55 000 €
- ◆ dégrèvement compensé à l'euro près, invisible pour la Commune
- ◆ à partir de 2020, l'État envisage la refonte de la fiscalité locale :
 - L'État prévoit la suppression réelle de la TH
 - Ensuite, reversement d'une part de TVA ? Ou révision générale des valeurs locatives

Il n'y a pas d'impact négatif pour la collectivité, puisque l'on parle bien d'un dégrèvement. Cela veut dire que l'on calcule le montant réel de l'impôt et que l'État compense à l'euro près. Il n'y a donc pas d'impact aujourd'hui ; ce qui sert de base, c'est bien l'année 2017. À partir de 2020, l'État envisage la refonte de la fiscalité. Plusieurs scénarios sont étudiés. Il est prévu notamment la suppression réelle de la taxe d'habitation, mais il va bien falloir la compenser. On parle aussi de compenser sur une partie de la TVA.

Voici l'impact prévisionnel de la réforme de la taxe d'habitation :

	2017	2018	2019	2020
Taux	24,76 %	24,76 %	24,76 %	24,76 %
Bases	6 665 000	6 875 000	7 081 250	7 293 688
Exonération progressive (80 %)		30 %	65 %	100 %
Bases dégrévées	-	1 650 000	3 682 250	5 834 950
Produit TH État (substitution)	-	408 540	911 725	1 444 734
Produit TH non dégrévé	1 650 254	1 293 710	841 592	361 183
Produit total	1 650 254	1 702 250	1 753 318	1 805 917

- ◆ Revenu moyen Saint-Julien 14 597 €
- ◆ Revenu moyen strate 14 389 €
- ◆ Estimation exonération 79,7 % de la population

Les bases vont évoluer de manière significative les prochaines années. Il est nécessaire de bien maîtriser l'incidence de la réforme sur les années futures.

M. COURBET : Concernant la réforme de la taxe d'habitation et le mode de compensation, comment est calculée l'arrivée des nouveaux habitants ? Comment cela est-il pris en considération ?

M. JUSSIAUME : Si j'ai bien compris, la commune n'aura pas de perte, puisque ce qui compte, c'est 2017. L'arrivée de nouvelles populations aura un impact positif pour les communes. Pour la commune, l'arrivée de nouvelles populations en 2018, 2019 et 2020 générera un produit de taxe d'habitation ou autrement, de compensation. Les communes qui vont évoluer en population d'ici 2020 bénéficieront du dégrèvement prévu par l'État.

M. COURBET : Tu disais tout à l'heure que la base de départ était celle de 2017. C'est pourquoi je me posais cette question. Comment est calculée l'évolution ?

M. JUSSIAUME : Pour les valeurs locatives, les services de l'État ne savaient pas quelles bases allaient servir de référence. L'année 2017 est donc la référence. Mais ensuite et jusqu'en 2020, les nouvelles habitations seront comptabilisées dans le produit. En Commission, la question a été posée : les communes ayant des perspectives d'évolution en termes de population vont-elles (entre guillemets) être avantagées ?

S'agissant des autres évolutions de recettes, pour les impôts, l'évolution des bases reste limitée. Chaque année, lors de l'élaboration des budgets, nous restons toujours prudents quant à l'évolution des bases, tant sur la partie habitation, que sur le foncier bâti ou le foncier non-bâti (dans une moindre mesure). À titre d'information, nous avons reçu les documents il y a une quinzaine de jours ; l'écart entre le prévisionnel et le budgétisé est d'environ 15 000 €.

Les impôts et taxes

M. JUSSIAUME : Les impôts et taxes sont en progression + 182 160 € (soit + 2,67 %) dont :

- ◆ dont contributions directes (prévues) + 91 000 €
- ◆ dont attribution de compensation (CLECT) + 24 700 €
- ◆ dont droits de mutation + 75 000 €

Les impôts représentent la première source de recettes :

- ♦ évolution des bases limitée
- ♦ en attente valorisation nouvelles habitations
- ♦ compensations fiscales stables
- ♦ revalorisation forfaitaire des bases (+ 1,20 %)

Taxe d'habitation - Prévu DOB 3,50 %	BP + 3,16 %
Taxe foncière sur le bâti - Prévu DOB 1,20 %	BP + 2,48 %
Taxe foncière sur le non bâti - Prévu DOB 0,00 %	BP + 0,78 %

Produits des impôts locaux pour l'année 2018 - État 1259

	Prévision 2018 - DOB			Variation des bases 2018/17	2018 - État 1259			Variation des bases 2018/17
	Bases	Taux	Produit		Bases	Taux	Produit	
Taxe d'Habitation	6 898 275	24,76 %	1 708 013	3,50 %	6 875 000	24,76 %	1 702 250	- 0,34 %
Taxe sur le Foncier Bâti	5 391 936	27,68 %	1 492 488	1,20 %	5 461 000	27,68 %	1 511 605	1,28 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	437 700	65,14 %	285 118	0,00 %	441 100	65,14 %	287 333	0,78 %
TOTAL		Variation	3 485 619 €			Variation	3 501 188 €	0,45 %
		Variation	75 457 €			Variation	15 569 €	

Information complémentaire

- ♦ Gain obtenu si augmentation des taux : 1 % sur les taux (TH & TFB) = + 32 400 €

Variation des bases entre 2017 et 2018			
	LFI 2017	Valeur physique	Total
Taxe d'Habitation	1,2 %	2,0 %	3,2 %
Taxe sur le Foncier Bâti	1,2 %	1,3 %	2,5 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	1,2 %	- 0,4 %	0,8 %

Valeur locative moyenne = 2 708 € en 2016 (+ 2,77 %)

Compensation d'exonérations Allocations compensatrices versées par l'État			
	2017	2018	Variation
Taxe d'habitation	113 592 €	121 879 €	8 287 €
Taxes foncières	48 213 €	42 182 €	- 6 031 €
Taxe professionnelle	27 276 €	19 089 €	- 8 187 €
Total	189 081 €	0 €	- 5 931 €

Montant départemental estimé (baisse de 30 % attendue).

Les produits de gestion

- ♦ Enfance..... + 104 157 €

Les dotations

Elles augmentent de 102 546 €, dont :

- ♦ dotation de solidarité rurale (DSR) + 30 000 €
- ♦ CAF (Enfance) + 95 000 €

Le tableau présenté tout à l'heure (cf supra) montre bien la baisse significative des dotations, même si cette baisse a été partiellement compensée par la péréquation. La commune a réussi à diminuer l'impact de cette diminution en conservant un bon niveau de capacité d'autofinancement. Il est même supérieur à celui d'avant.

La section d'investissement

M. JUSSIAUME : Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 593 884,54 € :

♦ travaux	52 %
♦ matériels.....	4 %
♦ dette	15 %
♦ restes à réaliser.....	30 %

Dépenses d'investissement	CA 2017	BP 2018	Restes à réaliser	Crédits 2018
Dotations et réserves				
Dons et legs (NOBIRON)	-	-	-	-
Remboursement des annuités en capital	507 927,52 €	525 000,00 €	-	525 000,00 €
Remboursement anticipé		165 000,00 €	-	165 000,00 €
Frais d'études urbanisme				
Élaboration du PLU	6 249,70 €	-	6 546,00 €	6 546,00 €
Frais d'études				
Déplacements doux - CSC - Aulnaie	-	-	11 103,84 €	11 103,84 €
Informatique - Schéma directeur	-	20 000,00 €	-	20 000,00 €
Cimetière - Aménagement paysager & architectural	3 540,00 €	-	10 000,00 €	10 000,00 €
Programme	-	33 000,00 €	-	33 000,00 €
Piste d'athlétisme - BET cage à lancer	-	-	780,00 €	780,00 €
Subventions d'équipement versées				
GFP bâtiment et installation (SYDELA)	-	20 000,00 €	10 400,00 €	30 400,00 €
Logiciels				
Mairie - Serveurs, GRH, marchés, gestion des salles	10 434,30 €	-	9 934,00 €	9 934,00 €
Logiciels bâtiments - Gestion numérique des clés	-	-	6 864,96 €	6 864,96 €
Communication - Site Internet	-	-	11 616,00 €	11 616,00 €
Cimetière - Cartographie	579,60 €	-	-	-
Médiathèque - Prêt numérique	2 505,26 €	-	-	-
Enfance - Logiciel de gestion de service (CCLD)	2 566,01 €	-	-	-
Terrains				
Terrains divers - délaissés communaux	641,76 €	-	25 000,00 €	25 000,00 €
Autres constructions				
Acquisitions 2017	611 020,00 €	-	10 000,00 €	10 000,00 €
Acquisition rue de la Loire MÉNARD	-	230 000,00 €	-	230 000,00 €
Acquisition Les Iris	-	180 000,00 €	-	180 000,00 €
Matériel d'incendie				
Plan d'incendie	-	-	1 402,80 €	1 402,80 €
Matériel de voirie				
<u>Matériel de signalisation (voirie)</u>				
Permanente & Temporaire	18 604,19 €	11 000,00 €	799,78 €	11 799,78 €
Mobilier urbain (plan d'eau - EV) - grille Cani-Club	711,60 €	6 500,00 €	-	6 500,00 €
<u>Matériel de transport</u>				
Service Voirie	3 847,15 €	-	-	-
Matériel informatique et de bureau				
Informatique des services - matériel	36 288,97 €	50 000,00 €	56 016,83 €	106 016,83 €
Autres immobilisations corporelles				
<u>Commission Bâtiments</u>				
Matériels Bâtiments (stands & podium)	1 737,14 €	2 000,00 €	1 639,40 €	3 639,40 €
Coffrets électriques	9 877,10	2 000,00 €	-	2 000,00 €
Resto - Matériels de cuisine	8 311,04 €	15 000,00 €	-	15 000,00 €
Chevalier - Vidéoprojecteur	-	19 000,00 €	-	19 000,00 €
Chevalier - Autolaveuse	1 445,66 €	11 000,00 €	-	11 000,00 €
Gestion des accès - clés	-	-	7 560,96 €	7 560,96 €
<u>Commission Affaires Générales</u>				
MAIRIE - Mobilier	2 049,41 €	5 000,00 €	-	5 000,00 €
Régies - Coffres forts	-	-	6 000,00 €	6 000,00 €
Police - Radar pédagogique	-	2 200,00 €	-	2 200,00 €

Dépenses d'investissement	CA 2017	BP 2018	Restes à réaliser	Crédits 2018
<u>Commission Éducation-Enfance</u>				
EMLV - Matériel : meubles & vélos	593,09 €	4 000,00 €	-	4 000,00 €
EJB - Tableaux & mobilier	688,08 €	3 130,00 €	-	3 130,00 €
HG - Matériels pédagogiques	1 043,71 €	700,00 €	-	700,00 €
HG - Matériels (suite travaux)	1 108,11 €	-	-	-
APS ALSH - Mobilier et jeux	2 740,57 €	1 150,00 €	-	1 150,00 €
CL10-16 - Matériels pédagogiques	605,95 €	1 700,00 €	-	1 700,00 €
Centres de loisirs - Mobiliers	989,85 €	-	-	-
Séjours - Matériels (tentes)	1 653,86 €	2 000,00 €	-	2 000,00 €
Enfance - Aires de jeux	14 960,40 €	-	-	-
<u>Commission Culture</u>				
Communication - Panneaux lumineux	44 364,08 €	25 000,00 €	-	25 000,00 €
<u>Commission Espaces Verts</u>				
EVCOM - Machine à tracer	-	1 500,00 €	-	1 500,00 €
EVCOM - Tondeuse autoportée grands espaces	-	-	27 000,00 €	27 000,00 €
EVCOM - Débroussailluse (fils et couteaux)	980,00 €	-	-	-
EVCOM - Taille haie (simple lame et détecteur)	700,00 €	-	-	-
EVCOM - Girobroyeur de largeur de 2 m	3 810,00 €	-	-	-
EVCOM - Tronçonneuse (élagage)	552,00 €	-	-	-
Aménagements de terrains				
<u>Affaires Générales - Enfance</u>				
Aires de jeux	-	10 000,00 €	-	10 000,00 €
<u>Cimetière</u>				
Travaux cimetière (caveaux, columbarium)	45 496,86 €	35 000,00 €	3 600,80 €	38 600,80 €
Reprises de concessions/Restaurations	-	-	16 399,20 €	16 399,20 €
<u>Terrains de sports</u>				
Travaux d'aménagement foot	21 011,69 €	15 000,00 €	-	15 000,00 €
Terrain de tennis - Réfection	26 282,80 €	-	-	-
<u>Espaces verts - création</u>				
Camping - Portail et contrôle d'accès	15 194,40 €	-	40 000,00 €	40 000,00 €
Terrain de boules - Terrasse bois	5 250,01 €	-	-	-
Constructions				
Extension et restructuration	582,77 €	-	443 844,80 €	443 844,80 €
<u>Projets PPI</u>				
Pôle Enfance & Programmiste Enfance	13 004,70 €	1 000 000,00 €	845 691,06 €	1 845 691,06 €
Amélioration énergétique Quintaine/Chevalier	2 013,00 €	-	-	-
Pôle Jeunesse - AMO & 1 ^{ère} inscription	-	150 000,00 €	7 524,00 €	157 524,00 €
City Stade et aménagements Les Iris	-	300 000,00 €	-	300 000,00 €
<u>Église</u>				
Mise en conformité des cloches	10 000,00 €	-	-	-
Reprise de pierre (sécurité)	40 811,74 €	-	-	-
<u>Chaufferie centrale bois</u>				
Installation double pompe	1 259,86 €	-	-	-
<u>Centre Technique Municipal</u>				
Local archives 2017	19 547,03 €	-	20 881,61 €	20 881,61 €
<u>Bâtiments divers</u>				
Gestion des accès	-	3 000,00 €	-	3 000,00 €
Levée des réserves	-	6 000,00 €	-	6 000,00 €
Travaux rue de Vendée/Rue de Bretagne	-	-	8 548,32 €	8 548,32 €
Mise en conformité AD'AP (tous bâtiments)	-	20 000,00 €	2 602,56 €	22 602,56 €
<u>École maternelle Le Lys de la Vallée</u>				
Revêtements muraux/ Étanchéité	1 824,46 €	-	-	-
Filtres antisolaire	-	10 000,00 €	771,60 €	10 771,60 €
<u>École élémentaire Jean Brelet</u>				
Réfections toits, peintures	-	42 000,00 €	-	42 000,00 €
Luminaires, BAES, plafonds	5 060,72 €	-	-	-
Remplacement de portes	5 500,00 €	-	-	-
Peintures	10 000,00 €	-	-	-

Dépenses d'investissement	CA 2017	BP 2018	Restes à réaliser	Crédits 2018
<u>Salle de la Quintaine</u>				
Aménagement salles	-	25 000,00 €	-	25 000,00 €
<u>Salle de sports</u>				
Chevalier - Travaux 2017	-	-	4 580,16 €	4 580,16 €
Chevalier - Armoire électrique	1 831,20 €	20 000,00 €	-	20 000,00 €
Chevalier - Affichage basket	2 118,00 €	-	-	-
Chevalier - Ballon ECS été	11 926,69 €	-	-	-
Chevalier - Pose bornes WiFi	2 912,16 €	-	-	-
Paladin - Radians	28 633,34 €	-	-	-
Paladin-projecteurs	1 669,62 €	-	-	-
Courte Paume - WiFi	6 471,02 €	-	-	-
Clémence - Travaux appartement	1 386,00 €	-	-	-
Camping - Travaux & ouvertures	18 898,06 €	50 000,00 €	85 697,83 €	135 697,83 €
Travaux de voirie annuels	161 607,31 €	387 000,00 €	24 763,23 €	411 763,23 €
Aménagements camping	22 418,82 €	-	-	-
Projets PPI - Sécurité/Déplacements Doux	192 901,97 €	-	-	-
dont vidéo-protection	-	150 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €
dont Ddoux CSC-Aulnaie	-	115 000,00 €	50 000,00 €	165 000,00 €
<u>Travaux d'hydraulique</u>				
Dégrilleur	15 409,45 €	-	11 745,60 €	11 745,60 €
Mise en conformité suite contrôle	8 500,00 €	-	-	-
Avances SYDELA - Éclairage public	14 439,40 €	15 000,00 €	10 689,20	25 689,20 €
Reversement CCSL - Taxe d'aménagement	-	10 000,00 €	-	10 000,00 €
Dépenses imprévues	-	15 000,00 €	-	15 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	-	-	-	-
Total des dépenses réelles	2 017 089,19 €	3 713 880,00 €	1 880 004,54 €	5 593 884,54 €
OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
<u>Travaux en régie Espaces Verts</u>				
EVCOM - aménagements / Plan d'eau	22 836,68 €	-	-	-
<u>Travaux en régie Bâtiments</u>				
EJB - Isolation et faux plafonds	2 185,09 €	-	-	-
PALADIN - éclairage extérieur	1 000,00 €	-	-	-
Autres travaux (Écoles, Mairie, Camping)	7 500,00 €	15 000,00 €	-	15 000,00 €
<u>Travaux en régie Voirie</u>				
Accessibilité de la voirie	20 395,11 €	5 000,00 €	-	5 000,00 €
Total des dépenses d'ordre 1	53 916,88 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA SECTION				
041 Dotation centre-bourg SELA	174 767,51 €	-	-	-
041 Emprunt renégocié	-	-	-	-
041 Solde bâtiment industriel	32 215,21 €	-	-	-
041 Intégration terrain (cession gratuite)	-	-	-	-
041 Transfert études GTB	6 996,60 €	-	-	-
041 Transfert études travaux SYDELA, SIAEP, Ddoux	13 036,02 €	20 000,00 €	-	20 000,00 €
041 Dotation centre-bourg SELA	1 962 454,20 €	-	-	-
Total des dépenses d'ordre 2	2 189 469,54 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total des dépenses d'ordre 1 + 2	2 243 386,42 €	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Total des dépenses	4 260 475,61 €	3 753 880,00 €	1 880 004,54 €	5 633 884,54 €

Les nouvelles dépenses d'investissement

Les nouvelles dépenses (2 998 880 €) concernent notamment :

- ♦ emprunts 690 000 €
- ♦ participations 35 000 €
 - SYDELA : extensions 20 000 €
 - SYDELA : éclairage public 15 000 €

Concernant le remboursement d'emprunts (690 000 €), je rappelle qu'il y a d'une part le remboursement de la dette annuelle et d'autre part le remboursement anticipé de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire.

Le plan pluriannuel

Pour 2018, les principaux investissements (issus du plan pluriannuel) s'élèvent à 2 268 000 € :

♦ Pôle Enfance - 2 ^{ème} inscription	1 000 000 €
♦ Aménagements - City Stade & Les Iris.....	300 000 €
♦ Jeunesse - Vie associative	150 000 €
♦ Plan de communication	25 000 €
♦ Camping (travaux).....	50 000 €
♦ Cimetière	35 000 €
♦ Sécurité – vidéo-protection.....	150 000 €
♦ Sécurité - déplacements doux	115 000 €
♦ Acquisitions immobilières	410 000 €
♦ Informatique.....	50 000 €
♦ Programmiste	33 000 €

Les demandes des Commissions ont été prises en compte. Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

♦ Commission Bâtiments	200 000 €
□ Travaux d'entretien.....	136 000 €
□ Matériels.....	49 000 €
□ Travaux en régie	15 000 €
♦ Commission Espaces Verts.....	23 000 €
□ Matériels.....	8 000 €
□ Aménagements (terrain de foot).....	15 000 €
♦ Commission Voirie.....	403 000 €
□ Matériels de signalisation & véhicule	11 000 €
□ Travaux de voirie.....	387 000 €
□ Travaux en régie	5 000 €
♦ Commission Écoles - Enfance - Jeunesse	12 680 €
□ Matériels écoles et accueils de loisirs	12 680 €
♦ Commission Affaires Générales	27 200 €
□ Aménagement de bureaux.....	5 000 €
□ Équipements de Police Municipale	2 200 €
□ Études schéma directeur informatique.....	20 000 €

Recettes d'investissement	CA 2016	Crédits 2017 (B.P. + R.A.E.)	Réalisé 2017	BP 2018
OPÉRATIONS RÉELLES				
Excédent d'investissement reporté	-	82 625,30 €	82 625,30 €	524 284,93 €
Cession de biens (crédit pour opérations d'ordre)	-	25 000,00 €	-	25 000,00 €
Fonds de Compensation de la T.V.A. (sur dépenses de l'exercice 2016)	540 775,33 €	237 000,00 €	233 341,25 €	160 000,00 €
Taxe Locale d'Équipement	-	-	-	-
Taxe d'Aménagement	117 234,36 €	75 000,00 €	158 216,56 €	125 000,00 €
Dons & legs en capital	-	-	-	-
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 450 361,43 €	1 394 568,76 €	1 394 568,76 €	1 355 719,61 €
<u>Subvention État</u>				
Préfecture - FSIL	-	50 000,00 €	5 570,25 €	-
Préfecture - Ddoux	12 622,73 €	-	-	-
<u>Subvention Région</u>				
Réseau de chaleur - Solde	-	-	-	-
<u>Subvention Département</u>				
Ddoux	38 126,00 €	-	13 000,00 €	50 000,00 €
Enfance - Construction	-	-	-	100 000,00 €
Voirie	8 943,00 €	-	-	-
Zones résidentielles - contrat de territoire	-	-	140 000,00	-
LEADER - Camping	-	-	-	-
LOD - Études pré-opérationnelles	79 020,00 €	-	-	-
Quintaine CEE	8 499,40 €	-	-	-
Souvenir Français - Cimetière	1 000,00 €	-	-	-
CAF - Enfance	-	-	-	50 000,00 €
Amendes de police	12 206,00 €	-	-	-
PVR	8 640,23 €	-	-	-
Emprunts	-	2 115 000,00 €	-	890 000,00 €
Matériel de bureau	-	-	-	-
Trop versé sur travaux	-	-	-	-
Régularisation d'avances sur marchés	23 535,25 €	-	-	-
Total des recettes réelles	2 300 963,73 €	3 979 194,06 €	2 027 322,12 €	3 280 004,54 €

Recettes d'investissement	CA 2016	Crédits 2017 (B.P. + R.A.E.)	Réalisé 2017	BP 2018
040 OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
Moins-value de cession	1 900,56 €	-	-	-
Sortie de terrains	16 484,84 €	-	-	-
Sortie de biens - véhicules	-	38 020,51 €	38 020,51 €	-
042 Amortissements	418 244,98 €	450 000,00 €	419 063,10 €	350 000,00 €
Virement de la Section de fonctionnement	-	1 289 865,77 €	-	1 985 877,51 €
Total des recettes d'ordre 1	436 630,38 €	1 777 886,28 €	457 083,61 €	2 335 877,51 €
041 OPÉRATIONS D'ORDRE A L'INTÉRIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
041 Dotation en nature Centre Bourg	266 520,72 €	10 000,00 €	-	-
041 Intégration terrains Cession gratuite	-	1 000,00 €	6 053,46 €	-
041 Autres EPL	-	-	662,40 €	-
041 Transfert études GTB	20 032,62 €	10 000,00 €	4 980,00 €	-
041 Sortie de terrains	58 745,07 €	10 000,00 €	-	-
041 Dotation en nature Centre Bourg	151 765,25 €	-	-	-
041 Dotation en nature Centre Bourg	1 692 405,88 €	-	-	-
041 Participations SYDELA	-	-	5 219,72 €	-
Total des recettes d'ordre 2	2 189 469,54 €	31 000,00 €	16 915,58 €	-
Total des recettes d'ordre 1 + 2	2 626 099,92 €	1 808 886,28 €	473 999,19 €	2 335 877,51 €
Total des recettes	4 927 063,65 €	5 788 080,34 €	2 501 321,31 €	5 615 882,05 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 615 882,05 €. Les nouvelles recettes comprennent :

- ♦ FCTVA (sur travaux 2016) 160 000,00 €
- ♦ Taxe d'aménagement 125 000,00 €
- ♦ Affectation (déficit 2017) 1 355 719,61 €
- ♦ Subventions 200 000,00 €
- ♦ Emprunts nouveaux 2018 873 256,49 €
- ♦ Opérations d'ordre (dont virement du fonctionnement) 2 370 623,51 €

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ce budget primitif ? Non ? Je propose donc de passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 20 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

◆ ADOPTE le Budget Primitif "**Ville**" de l'exercice 2018, tel que présenté

Budget "Assainissement"

M. JUSSIAUME : Pour rappel, la compétence "Assainissement" a été transférée le 1^{er} janvier 2018 à la CCSL. Le résultat global s'élève à - 863 985,01 €.

DM Budgétaire - Budget Primitif 2018 "Réseau de chaleur"

M. JUSSIAUME : Le budget est conforme au Débat d'Orientations Budgétaires.

Les bâtiments Mairie et Médiathèque ont été reliés au réseau de chaleur (phase 2) courant 2017. En 2018, les recettes de fonctionnement seront calculées sur une année pleine.

En 2018, l'amortissement sera pris en compte. L'investissement initial (ensemble immobilier et chaufferie) sera affecté au budget "Réseau de chaleur". Aujourd'hui, cela n'est pas le cas puisque l'amortissement est inscrit dans le budget "Ville". Les dernières régularisations, réalisées en partenariat avec le Trésor, seront effectives sur le budget 2018. Cela permettra de réaliser l'amortissement à la fois du bien et des subventions attribuées par l'ADEME. C'est la raison pour laquelle il y a une ligne relative à l'amortissement des subventions. Ainsi, la quasi-totalité de ce budget annexe sera régularisée. La dernière régularisation concernera l'avance de trésorerie qui sera effectuée d'ici la fin 2018, très certainement via un emprunt en cours de négociation avec les partenaires bancaires.

Dépenses d'exploitation (hors taxes)	C.A. 2017	B.P. 2018	Observations
Électricité	3 200,06 €	5 000,00 €	
Eau	84,67 €	-	
Combustibles - Gaz	17 279,37 €	20 000,00 €	
Combustibles - Bois	43 697,87 €	45 000,00 €	
Entretien des installations	-	697,57 €	
Maintenance	14 451,87 €	16 500,00 €	IDEX - entretien et réglages chaudière
Télécommunications	297,43 €	300,00 €	
Taxes foncières, CFE, impôts sur les sociétés	-	2 000,00 €	Estimation
Régularisation de TVA	0,80 €	5,00 €	Gestion des arrondis de TVA
Intérêts des emprunts	7 671,88 €	8 000,00 €	Intérêts des emprunts en cours
ICNE N	- 55,92 €	-	55,92
Amortissements	-	65 000,00 €	Amortissement des travaux
Virement à la section d'investissement	-	10 000,00 €	
Total des dépenses	86 628,03 €	172 502,57 €	

S'agissant des dépenses d'exploitation, les charges générales comprennent notamment la partie relative aux combustibles, toujours mieux maîtrisée par les équipes, il faut s'en féliciter. Elles comprennent également la régularisation de TVA, les intérêts d'emprunts et les amortissements. L'amortissement s'élève à 65 000 € et en contrepartie, les subventions reçues (38 000 €) seront également amorties. Cela vous donne une idée du poids des subventions perçues à l'époque pour ce projet.

Recettes d'exploitation (hors taxes)	CA 2017	BP 2018	Puissance appelée	Observations
Vente de produits du domaine :			Puissance (kW)	Facturation des consommations
EHPAD - Maison de Retraite	32 461,47 €	109 000,00 €	460	
AH - Logements Salmonière 1A & 1B	10 226,15 €	-	100	
OGEC - École Saint Joseph	7 510,28 €	-	100	
COMMUNE - Écoles & pôle RS	57 014,46 €	-	550	53%
COMMUNE - Mairie	-	-	135	
COMMUNE - Médiathèque	-	-	75	
Excédent de fonctionnement reporté	17 281,55 €	25 502,57 €		Estimation du résultat à prévoir
Reprise sur subventions	-	38 000,00 €		Amortissement des subventions (P5)
Total des recettes	124 493,91 €	172 502,57 €		
Résultat de l'année	37 865,88 €	-		

Dépenses d'investissement (hors taxes)	CA 2017	Reports 2017	BP 2018	Observations
Déficit d'investissement reporté	-	-	-	Déficit n-1
Remboursement emprunt	10 000,00 €	-	10 000,00 €	remboursement du capital
Études	-	-	-	Disponible pour transfert Commune : 632 600 €
Travaux (lots 1 à 10) TF + TC	29 363,31 €	430 000,00 €	202 600,00 €	
Gros travaux de rénovation (réserves)	-	-	-	
Remboursement d'avance	-	-	-	
Opérations d'ordre				
041 - Amortissement des subventions	-	-	38 000,00 €	
Total des dépenses	39 363,31 €	430 000,00 €	250 600,00 €	

Recettes d'investissement (hors taxes)	CA 2017	Reports 2017	BP 2018	Observations
Excédent d'investissement reporté	456 073,67 €	-	417 636,69 €	Excédent reporté
Affectation	926,33 €	-	12 363,31 €	Financement obligatoire du déficit n-1
Subvention REGION	-	-	-	
Subventions ADEME 1 - Travaux	-	-	175 600,00 €	80 % à la fin des travaux
Subventions ADEME 2 - Travaux	-	-	-	Solde 20 %
Subventions ADEME - Études	-	-	-	
Produits des emprunts	-	-	-	
Avance communale	-	-	-	
Opérations d'ordre				
Virement de la section de fonctionnement	-	-	10 000,00 €	
Amortissement d'immeubles	-	-	65 000,00 €	
Total des recettes	457 000,00 €	-	680 600,00 €	
Résultat d'inv. (recettes - dépenses)	417 636,69 €	- 430 000,00 €	430 000,00 €	
Équilibre du budget				

La commune a reçu dernièrement une subvention de l'ADEME et percevra prochainement une autre subvention.

Aucun travaux n'a été réalisé. Il s'agit donc surtout d'ajustements.

M. LE MAIRE : À terme, l'idée est de relier le CSC au réseau de chaleur, voire les salles de sports situées à proximité.

M. COURBET : Monsieur le Maire, le sujet aurait nécessité un débat. En effet, l'évolution des coûts des combustibles doit être prise en considération. Cette question doit être réglée avant d'étendre le réseau de chaleur. C'est un vrai sujet. La commune est le principal client du réseau de chaleur (amortissement de l'équipement). Il n'est pas sûr que les prix des combustibles, notamment celui du bois, restent stables et que la qualité soit toujours la même. Avant toute extension du réseau, il faut, je pense, se poser cette question.

M. JUSSIAUME : J'entends ta remarque. L'extension du réseau sera réalisée au vu d'éléments factuels (capacité réelle, extension possible, coûts des combustibles,...), il faudra étudier la possibilité de relier d'autres bâtiments. Il y a toujours un pari sur les combustibles. C'est une chose. Puis, il y a l'intelligence des projets futurs : faut-il traverser la route ou non ? Si une étude est commandée, elle devra être réalisée par des cabinets spécialisés. Ensuite, la décision d'étendre ou non le réseau sera une décision commune, prise en toute connaissance de cause. C'est certain.

M. LE MAIRE : Tout à fait. On ne peut pas s'empêcher de mener cette réflexion.

M. JUSSIAUME : En tout cas, le fait que les deux bâtiments (Mairie et Médiathèque) aient été reliés produit des effets positifs, cela permet de limiter les dégâts.

M. PROUTZAKOFF : Concernant la qualité des fournitures, le contrat d'entretien a été renégocié et intègre la qualité de la fourniture du bois.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 20 février 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

◆ ADOPTE le Budget Primitif "**Réseau de chaleur**" de l'exercice 2018, tel que présenté

DM Budgétaire - Budget Primitif 2018 "Salle de la Quintaine"

M. JUSSIAUME : En dépenses, il est prévu des travaux de sonorisation. Les impayés "historiques" ont été soldés.

Dépenses de fonctionnement (hors taxes)	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Observations
Eau	3 200,00 €	2 283,74 €	3 000,00 €	
Gaz & électricité	22 000,00 €	20 251,28 €	22 000,00 €	
Produits d'entretien	1 500,00 €	1 403,36 €	1 500,00 €	
Acquisition de matériel	0,00 €	369,17 €	0,00 €	
Petites fournitures diverses	1 000,00 €	69,00 €	1 000,00 €	
Nettoyage - Prestation extérieure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Locations mobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Entretien courant de bâtiment	2 528,88 €	386,30 €	11 029,43 €	Sonorisation salle
Entretien courant du matériel	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	Entretien cuisine, frigos
Maintenance (auto-laveuse)	1 000,00 €	578,00 €	1 000,00 €	
Imprimés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Téléphone	600,00 €	762,70 €	600,00 €	
Redevance d'enlèvement des OM	10 000,00 €	6 879,52 €	10 000,00 €	
Créances irrécouvrables	3 600,00 €	0,00 €	6 000,00 €	Impayés à régulariser
Régularisation de TVA	50,00 €	0,18 €	0,00 €	
Titres annulés sur exercices antérieurs	600,00 €	0,00 €	500,00 €	Remboursement arrhes
Total dépenses de fonctionnement	47 578,88 €	32 983,25 €	58 129,43 €	

Les recettes de fonctionnement comprennent principalement les locations.

Recettes de fonctionnement (hors taxes)	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Observations
Locations de l'année (montant H.T.)	43 500,00 €	43 533,80 €	43 500,00 €	
Autres produits divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Régularisation de TVA
Recouvrement après admission en non-valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Remboursements de particuliers pour réparations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Excédent de fonctionnement reporté	4 078,88 €	4 078,88 €	14 629,43 €	Affectation du résultat
Excédent de fonctionnement reporté	4 078,88 €	4 078,88 €	14 629,43 €	
Total recettes de fonctionnement	47 578,88 €	47 612,68 €	58 129,43 €	
Excédent de la section de fonctionnement	-	14 629,43 €	-	

Un travail a été mené notamment par Mauricette pour planifier les recettes sur 2019 et 2020, en concertation avec certaines associations.

M. COURBET : Le budget dédié aux travaux de sonorisation – mal récurrent, on ne peut pas dire le contraire – inclut-il la formation du personnel ?

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Nathalie, en charge de ce dossier.

Mme CHARBONNEAU : C'est une bonne question. Je te remercie de me l'avoir posée. Actuellement, je travaille avec Elian sur la partie technique. La régie technique n'est aujourd'hui pas complètement adaptée. Elle n'a pas été rénovée lors des travaux de la Quintaine. D'ici le mois prochain, un travail sera mené avec MELPOMEN, société spécialisée en sonorisation, afin d'adapter le matériel existant, qui, à mon avis, n'est plus tout à fait au goût du jour. Après la réfection de la régie, une formation sera bien sûr dispensée aux deux agents chargés de la préparation de la Quintaine pour accueillir dans les meilleures conditions les différents événements. Mais avant cela, il faut adapter le matériel au fonctionnement des PC et des technologies d'aujourd'hui. Un règlement et une notice pourront également être rédigés à l'attention des locataires pour l'utilisation de ce matériel. Puis, une communication sera effectuée. Normalement, les travaux seront réalisés avant la fin du mois de juillet.

M. LE MAIRE : Merci, Nathalie. Les travaux devront être faits rapidement afin de valoriser la salle et permettre des locations durant la semaine. Ce serait intéressant pour les entreprises par exemple. En l'absence d'une bonne sonorisation, la location de la salle ne pourra être optimisée, notamment en semaine. Cette réfection pourrait permettre de réaliser quelques travaux à l'extérieur.

Je propose de passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 20 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

◆ ADOPTE le Budget Primitif "**Salle de la Quintaine**" de l'exercice 2018, tel que présenté

Mme MOSTEAU : Pouvoir louer la salle de la Quintaine à des entreprises dans la semaine, serait formidable. Il y a certainement des entreprises, même nantaises, qui recherchent des salles pour organiser des séminaires ou des réunions. Il nous manque juste un peu d'équipements (mais cela va venir) et de la communication.

M. JUSSIAUME : Merci à tous pour vos efforts et votre travail pour réaliser ces budgets, c'est un travail en amont effectué par les Commissions et les équipes. Merci de votre confiance.

DM-2018-031 - Définition des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2018

M. JUSSIAUME : Le Conseil Municipal vote les taux des trois taxes : la taxe d'habitation sur l'ensemble des ménages, la taxe sur le foncier bâti sur les constructions et la taxe sur le foncier non bâti sur les terrains.

Pour les entreprises, le taux de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) est fixé par la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

À titre d'information, voici le comparatif des taux (2016) :

	TH	TFB	TFNB
Vallet	14,02 %	18,22 %	46,27 %
Le Loroux-Bottereau	19,51 %	16,27 %	55,46 %
La Chapelle Basse-Mer	23,50 %	24,06 %	64,44 %
St-Julien de Concelles	24,76 %	27,68 %	65,14 %

Il faut comparer deux éléments : les taux et les bases. Les bases datent de 1970, il n'y a pas toujours d'harmonisation. Mais, nous pouvons comparer les taux assez facilement avec nos voisins.

M. AUDOUIN : Quand tu parles de La Chapelle-Basse-Mer, tu parles de Divatte-sur-Loire ?

M. JUSSIAUME : Non, il s'agit bien de La Chapelle-Basse-Mer, car il s'agit des taux de l'année 2016 avant la fusion des communes.

La Commission "Finances", lors de sa réunion du 14 mars dernier, propose le maintien des taux, à savoir :

- ♦ taxe d'habitation 24,76 %
- ♦ taxe foncière sur le bâti 27,68 %
- ♦ taxe foncière sur le non bâti 65,14 %

	TH	TFB	TFNB
Bases	6 875 000 €	5 461 000 €	441 100 €
Évolution bases	3,16 %	2,48 %	0,78 %
Taux proposés	24,76 %	27,68 %	65,14 %
Produit attendu	1 702 250 €	1 511 605 €	287 333 €

Le produit total attendu s'élève à 3 501 188 € (+ 2,66 %).

La commune a reçu l'état de notification des bases de taxe d'habitation et des taxes foncières le 21 mars dernier.

M. AUDOUIN : Tu l'as évoqué, Damien, mais tu es passé très rapidement : quand on compare les taux, il faut aussi comparer les bases. Plutôt que de comparer les taux, il faudrait analyser les recettes par habitant ou par foyer car les bases sont différentes d'une commune à une autre, et cela fausse un peu les comparaisons. Si nous avons à comparer, j'aimerais bien que l'on mette un autre ratio, par exemple le montant des recettes par habitant ou par foyer – je ne sais plus ce qui ressort dans les statistiques de l'INSEE. Il serait plus pertinent de les présenter sous cette forme.

M. JUSSIAUME : C'est vrai. Et pour compléter, nous pourrions même aller plus loin, car quand nous avons travaillé avec l'INSEE, il y avait aussi le nombre de logements sociaux et d'autres éléments qui peuvent entrer en ligne de compte. C'est d'ailleurs ce que nous avons évoqué ensemble l'autre jour.

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à :

- ♦ délibérer définitivement sur les taux des différentes taxes
- ♦ autoriser Monsieur le Maire à signer l'état de notification

VU l'état de notification des taux n° 1259, reçu le 21/03/2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ MAINTIENT les taux des différentes taxes pour l'année 2018, à savoir :
 - ♦ taxe d'habitation 24,76 %
 - ♦ taxe foncière sur le bâti 27,68 %
 - ♦ taxe foncière sur le non bâti 65,14 %
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état de notification des taux n° 1259

DM-2018-032 - Remboursement anticipé du prêt conclu avec la Banque Populaire

M. JUSSIAUME : Comme je l'ai indiqué précédemment, la commune a souscrit en 2004 auprès de la Banque Populaire, un prêt de 2 500 000 € au taux fixe de 4,10 % sur 25 ans pour financer divers investissements prévus au budget, dont :

- ♦ 1 642 500 € pour le budget "Ville" sur 15 ans
- ♦ et 633 500 € pour le budget "Assainissement" sur 25 ans

Conformément aux dispositions contractuelles, le prêt peut être remboursé soit partiellement, soit en totalité par anticipation, et ce, sans pénalité.

Compte tenu du transfert de la compétence "Assainissement" à la Communauté de Communes Sèvre et Loire, il est proposé de rembourser par anticipation la somme totale restant due, comme suit :

	Capital	Taux IRA	Valeur IRA
Capital Restant Dû (CRD) au 30/06/2018	164 073,50 €	3 %	4 922,21 €
CCSL - Assainissement	136 770,00 €	3 %	4 103,10 €
Saint-Julien - Budget Principal	27 303,50 €	3 %	819,11 €

Le capital restant dû (CRD) au 30 juin 2018 s'élève à 164 073,50 €, dont 136 770 € pour le budget annexe "Assainissement". L'indemnité de remboursement anticipée (IRA, 3 % du CRD) est de 4 922,21 €, dont 4 103,10 € pour le budget annexe "Assainissement".

La Communauté de Communes Sèvre et Loire prendra en charge la part qui relève du budget "Assainissement". En accord avec la CCSL, chaque collectivité versera la valeur d'IRA qui lui revient.

Ce remboursement anticipé vise deux objectifs :

- ♦ la simplification des relations entre la CCSL et la Commune en supprimant le suivi conjoint d'un contrat de prêt
- ♦ le gain sur les frais financiers (économie de 1 400 € pour la commune et de 17 000 € pour la CCSL)

Par courrier en date du 2 mars 2018, la Banque Populaire a accepté le remboursement anticipé de ce prêt.

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à :

- ♦ procéder au remboursement anticipé du prêt conclu auprès de la Banque Populaire comme évoqué ci-dessus
- ♦ donner mandat à Monsieur le Maire pour donner suite à ce dossier et signer les pièces nécessaires

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de prêt n° 07008299 en date du 24/08/2004 souscrit auprès de la Banque Populaire,

CONSIDÉRANT que pour des raisons d'économies financières et de simplification des relations entre la Communauté de Communes Sèvre et Loire et la Commune, la ville souhaite procéder au remboursement anticipé volontaire de l'emprunt n° 07008299 auprès de la Banque Populaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ DÉCIDE de procéder au remboursement anticipé du prêt souscrit auprès de la Banque Populaire comme évoqué ci-dessus
- ◆ DONNE mandat à Monsieur le Maire pour donner suite à ce dossier et signer les pièces nécessaires

ÉCOLES - ENFANCE - JEUNESSE

DM-2018-033 - ALSH 3-12 ans et 10-17 ans : définition des tarifs des séjours organisés pendant les vacances d'été 2018

Mme SCHWACH : Je vais tâcher d'enseigner votre soirée en vous parlant de vacances d'été ! Je peux vous montrer déjà la couverture de la future plaquette de l'été. Mais avant de diffuser la plaquette, il faut que le Conseil Municipal valide le tarif des séjours.

Dans le cadre des activités de loisirs d'été, dix séjours sont organisés pour les enfants de 4 à 17 ans.

Séjour 4/5 ans – Nature à Guenrouët (44)

Du 9 et 10 juillet 2018

16 enfants et 3 accompagnateurs

Activités : découverte des bois, rivière, canal de Nantes à Brest, construction d'une cabane dans les arbres, activités nature, balade découverte d'élevage

Séjour 6/7 ans - Nature à Guenrouët (44)

Du 11 au 13 juillet 2018

16 enfants et 3 accompagnateurs

Activités : découverte des bois, rivière, canal de Nantes à Brest, construction d'une cabane dans les arbres, activités nature, balade découverte d'élevage

Séjour 8/10 ans - Insolite à Saint-Michel Chef Chef (44)

Du 16 au 20 juillet 2018

16 jeunes et 3 accompagnateurs

Activités : mer, activités nautiques, balade, pêche

L'année dernière, les 4/5 ans et les 6/7 ans avaient séjourné à Saint-Michel-Chef-Chef dans un camping qui a pour particularité de proposer des hébergements insolites (tramways, locomotives, avions,...). Cette année, les 8/10 ans auront la chance de retourner à Saint-Michel-Chef-Chef afin de profiter de cet accueil pittoresque.

Séjour 10/12 ans - Mer/Équitation à Saint-Brévin les Pins (44)

Du 23 au 27 juillet 2018

18 jeunes et 3 accompagnateurs

Activités : Équitation, plage, baignade, balades, marché

Séjour 9/11 ans - Croisière en voilier à Grandville (50)

Du 20 au 24 août 2018

15 jeunes et 3 accompagnateurs

Activités : croisière, excursion sur les îles Chausey, Sercq, Guernesey, pêche à pied, pêche à la traîne, baignade

À Grandville, on se baigne, surtout en plein été !

Séjour 10/13 ans - Multisports et Sensations à Lathus (86)

Du 16 au 20 juillet 2018

24 jeunes et 3 accompagnateurs

Activités : spéléologie à la grotte de Font Serein (lac souterrain), canoë-kayak sur la Gartempe, escalade sur le site granitique du Roc d'Enfer

Séjour 13/17 ans – Sports mécaniques à Corcoué-sur-Logne (49)

Du 9 au 11 juillet 2018

16 jeunes et 2 accompagnateurs

Activités : initiation à la mécanique, quad, karting (défi championnat en 270 cc)

Séjour 13/17 ans – Nautique à Arzon (56)

Du 23 au 25 juillet 2018

16 jeunes et 2 accompagnateurs

Activités : baptême de plongée sous-marine, rendez-vous en pleine mer par bateau pour une randonnée palmée

Séjour 13/17 ans – Aérien à Vouneuil-sur-Vienne (86)

Du 21 au 24 août 2018

16 jeunes et 2 accompagnateurs

Activités : baptême de parapente biplaces ou para-moteur selon la météo, gliss'up water jump parc

Arts vivants 10/17 ans au Landreau (en intercommunalité avec les communes de Divatte sur Loire et du Landreau)

Du dimanche 8 juillet au soir au vendredi 13 juillet 2018 au soir (représentation)

28 jeunes et 3 accompagnateurs (12 places pour Saint-Julien de Concelles)

Activités : mise en scène d'un spectacle avec création de décors, communication, régie son et lumière

Pour Saint-Julien, ce séjour est toujours complet. Le spectacle sera présenté le 13 juillet au soir aux familles, aux élus et aux Concellois qui souhaitent venir. Tout le spectacle sera mis en scène par les enfants avec le concours, bien évidemment, d'intervenants extérieurs et d'animateurs.

Mme CHARBONNEAU : J'ajoute que l'association concelloise Léz'Arts collabore à ce spectacle. La Commission "Culture" soutient cette animation, via une subvention.

Mme SCHWACH : Pour mémoire, le séjour "chantier de jeunes VIVAL" aura lieu pendant les vacances de printemps.

La Commission "Écoles - Enfance - Jeunesse" propose de différencier les tarifs selon les coûts de chaque séjour. Comme pour les années précédentes, les tarifs ont été élaborés en prenant un critère stable et identique : une participation communale à hauteur de 50 % sur la base du coût total du séjour.

Voici les tarifs proposés :

Quotient	4/5 ans Guenrouët	6/7 ans Guenrouët	8/10 ans Saint-Michel Chef C.	10/12 ans St Brévin les Pins	9/11 ans Grandville
A	43,00 €	62,00 €	114,00 €	109,00 €	184,00 €
B	47,00 €	68,00 €	124,00 €	119,00 €	201,00 €
C	51,00 €	74,00 €	135,00 €	129,00 €	218,00 €
D	55,00 €	80,00 €	145,00 €	139,00 €	235,00 €
E	59,00 €	85,00 €	156,00 €	149,00 €	251,00 €
F	63,00 €	91,00 €	166,00 €	159,00 €	268,00 €
G	67,00 €	97,00 €	177,00 €	169,00 €	285,00 €
H	71,00 €	103,00 €	187,00 €	179,00 €	302,00 €
I	75,00 €	108,00 €	198,00 €	189,00 €	319,00 €
Hors commune	80,00 €	115,00 €	210,00 €	201,00 €	339,00 €

Quotient	10/13 ans Lathus	13/17 ans Corcoué s/Logne	13/17 ans Arzon	13/17 ans Vouneuil s/ Vienne	Arts Vivants Le Landreau
A	81,00 €	60,00 €	72,00 €	67,00 €	88,00 €
B	88,00 €	65,00 €	78,00 €	73,00 €	97,00 €
C	96,00 €	71,00 €	85,00 €	79,00 €	105,00 €
D	103,00 €	77,00 €	91,00 €	85,00 €	113,00 €
E	111,00 €	82,00 €	98,00 €	92,00 €	121,00 €
F	118,00 €	88,00 €	105,00 €	98,00 €	129,00 €
G	126,00 €	93,00 €	111,00 €	104,00 €	137,00 €
H	133,00 €	99,00 €	118,00 €	110,00 €	145,00 €
I	141,00 €	104,00 €	124,00 €	116,00 €	154,00 €
Hors commune	149,00 €	111,00 €	132,00 €	124,00 €	163,00 €

M. LE MAIRE : Les programmes proposés sont très intéressants. Je te félicite ainsi que les membres de la Commission et les agents qui ont travaillé sur ces séjours. Certains séjours donnent vraiment envie !

Mme SCHWACH : Tous ! La Commission " Écoles - Enfance - Jeunesse", lors de sa réunion du lundi 19 mars dernier, a émis un avis favorable à ces dispositions tarifaires.

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer au vote. Le Conseil Municipal doit délibérer sur les tarifs présentés.

VU l'avis favorable de la Commission " Écoles - Enfance - Jeunesse" en date du 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

◆ ÉMET un avis favorable aux tarifs présentés ci-dessus

DM-2018-034 - Multi-accueil "Les Pit'chounets" : modification du règlement intérieur

Mme SCHWACH : Le multi-accueil "Les Pit'chounets", géré par la commune de Saint-Julien de Concelles, assure pendant la journée un accueil collectif, régulier et occasionnel, d'enfants de moins de 4 ans. Cet établissement peut accueillir jusqu'à 20 enfants (20 le matin, 12 pour les temps de repas et 15 l'après-midi). Il est ouvert :

- ◆ les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 18 h
- ◆ les mercredis de 8 h à 12 h 30

Il est proposé une modification du règlement intérieur pour plusieurs raisons.

La loi du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 a étendu l'obligation vaccinale de trois à onze vaccins, afin d'obtenir une protection collective contre des maladies évitables par la vaccination et ainsi limiter les risques d'épidémie et diminuer la mortalité infantile.

Le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire a été publié au Journal Officiel. Il précise les modalités de mise en œuvre des nouvelles obligations vaccinales pour les jeunes enfants et les modalités de la justification de leur réalisation pour l'entrée ou le maintien en collectivités d'enfants.

Ce décret implique la modification du point III. 1. du règlement intérieur du multi-accueil "Les Pit'chounets". En effet, le dossier d'inscription au multi-accueil prévoit que la famille fournisse la photocopie de la page vaccinations du carnet de santé de l'enfant. Pour les enfants nés après le 01/01/2018, 11 vaccinations seront désormais obligatoires au lieu de 3.

D'autres modifications concernent le fonctionnement du service à savoir :

- ◆ Le système de badgeage pour les familles utilisatrices et le paiement des factures ont été modifiés. Désormais, au moment de l'inscription, un code est attribué à chaque famille, grâce auquel elle indique sur la tablette tactile, située à l'entrée du multi accueil, l'arrivée et le départ de l'enfant. Le règlement de la facture directement au Trésor Public peut être effectué par prélèvement automatique, carte bancaire, chèque, espèces ou CESU.
- ◆ La structure pourra être exceptionnellement fermée en raison de formation ou de réunions de service.
- ◆ Les demandes d'inscriptions font l'objet d'une analyse en Commission "Écoles - Enfance - Jeunesse". Dans un souci de transparence, les critères d'attribution sont communiqués aux familles. La Commission se réunit en avril (au lieu de mars, dans le règlement intérieur de 2017) pour les accueils de fin août et en octobre pour les accueils en janvier.

Le règlement intérieur du multi-accueil pour l'année 2018 doit prendre en compte ces adaptations. Les autres dispositions du règlement restent inchangées.

Lors de sa séance du 19 mars dernier, la Commission "Écoles - Enfance - Jeunesse" a validé ces modifications.

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à :

- ◆ approuver la modification du règlement intérieur du multi-accueil "Les Pit'chounets"
- ◆ autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ce document et toutes les pièces s'y rapportant

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de règlement intérieur modifié du multi-accueil "Les Pit'chounets",

VU l'avis de la Commission "Écoles - Enfance - Jeunesse", en date du 19 mars 2018,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre en compte les adaptations présentées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE la modification du règlement intérieur du multi-accueil "Les Pit'chounets" telle que présentée
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer ce document et toutes les pièces s'y rapportant

URBANISME - BATIMENTS - ENVIRONNEMENT

DM-2018-035 - Opération "cœur de bourg" : acquisition à titre gratuit d'une parcelle privée sise rue du Pigeon Blanc

M. PROUTZAKOFF : Le 25/05/2010, le Conseil Municipal a désigné la LAD-SELA comme concessionnaire de l'opération cœur de bourg.

Dans le cadre du projet d'aménagement, la commune a acquis depuis plusieurs années, des terrains dans le cœur de bourg. Par délibération en date du 16/12/2014, la Ville a cédé à LAD-SELA les terrains dont elle était propriétaire, conformément à l'article 28.1.1 du traité de concession *"le concédant s'engage à apporter à l'opération les terrains propriétés communales de la première phase opérationnelle (îlots 1 et 2). La valeur de ce foncier est estimée à 1 989 688 € HT"*. L'objectif est de permettre au concessionnaire de réaliser le projet d'aménagement (viabilisation, démolition dans les conditions conclues avec l'opérateur privé et vente des terrains à un opérateur).

Par délibération du 29/09/2009, la Ville a conclu un bail emphytéotique administratif avec Atlantique Habitations pour permettre la restructuration et l'extension de l'Établissement Hospitalier pour Personnes Dépendantes (EHPAD) situé 7, rue du Stade/19, rue de Basse Rivière. Le périmètre a été modifié par avenant n° 1 en date du 21 octobre 2014.

Le 10 octobre dernier, les membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD ont demandé à la Ville d'intégrer au bail emphytéotique administratif une nouvelle emprise située devant le restaurant actuel (rue du Pigeon Blanc), cadastrée AE 599 (7 m²), AE 601 (44 m²), AE 602 (22 m²), soit une superficie totale de 73 m². Cette emprise appartenant désormais à LAD SELA, il convient dans un premier temps de l'acquérir, puis de modifier par avenant le périmètre du bail (cf question suivante).

La Commission "Urbanisme", lors de sa réunion du 15 mars dernier, a émis un avis favorable à cette acquisition à titre gratuit.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ◆ d'approuver l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles sises rue du Pigeon Blanc cadastrées AE 599 (7 m²), AE 601 (44 m²), AE 602 (22 m²) appartenant à LAD-SELA
- ◆ d'indiquer que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- ◆ d'indiquer que les frais de bornage seront à la charge d'Atlantique Habitations
- ◆ d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant

M. LE MAIRE : S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2122-21, et L 2241-1,

VU l'avis favorable de la Commission "Urbanisme" en date du 15 mars 2018,

VU l'accord de LAD-SELA en date du 16 mars 2018,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition de cette parcelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ DÉCIDE d'acquérir, à titre gratuit, les parcelles sises rue du Pigeon Blanc cadastrées AE 599 (7 m²), AE 601 (44 m²), AE 602 (22 m²) appartenant à LAD-SELA
- ◆ DIT que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- ◆ DIT que les frais de bornage seront à la charge d'Atlantique Habitations
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant

DM-2018-036 - Bail emphytéotique administratif entre la commune de Saint-Julien de Concelles et Atlantique Habitations: conclusion d'un avenant n° 2

M. PROUTZAKOFF : Par délibération en date du 29/09/2009, la commune a conclu un bail emphytéotique administratif (BEA), d'une durée de 50 ans, sur les parcelles cadastrées AE 527 (8 532 m²), AE 531 (124 m²) et AE 324 (320 m²) situées 7, rue du Stade /19, rue de Basse Rivière.

Ce bail a été consenti à Atlantique Habitations pour permettre la restructuration et l'extension de l'Établissement Hospitalier pour Personnes Dépendantes (EHPAD).

Par avenant n° 1 (délibération du 21/10/2014), le périmètre du bail a été redéfini en intégrant les parcelles AE 550 (7 716 m²), AE 552 (9 m²) et AE 554 (82 m²).

Le présent avenant n° 2 a pour objet de redéfinir à nouveau le périmètre du BEA en :

- ◆ retirant une emprise nécessaire à l'aménagement de places de stationnement publiques, parcelle cadastrée AE 605 d'une superficie de 100 m² destinée à devenir un terrain privé communal (emprise 1)
- ◆ intégrant une emprise nécessaire à l'extension de la terrasse actuelle de l'EHPAD, parcelles cadastrées AE 599, AE 601 et AE 602 d'une superficie totale de 73 m² (emprise 2)

La Commission "Urbanisme", lors de sa réunion du 15 mars dernier, a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil Municipal :

- ◆ de régulariser le découpage parcellaire
- ◆ d'approuver le nouveau périmètre du bail emphytéotique administratif, objet de l'avenant n° 2 :
 - en retirant une emprise de 100 m² (emprise 1) servant à la réalisation de stationnements publics
 - en intégrant une emprise de 73 m² (emprise 2) nécessaire à l'extension de la terrasse actuelle de l'EHPAD
- ◆ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 2

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-21,

VU le bail emphytéotique administratif conclu le 06/01/2010,

VU l'avis favorable de la Commission "Urbanisme - Bâtiments - Environnement" en date du 15 mars 2018,

CONSIDÉRANT l'accord des parties sur ce projet d'avenant n° 2,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ DÉCIDE de régulariser le découpage parcellaire
- ◆ APPROUVE le nouveau périmètre du bail emphytéotique administratif, objet du présent avenant n° 2 :
 - ◆ en retirant une emprise de 100 m² (emprise 1, parcelle AE 605) servant à la réalisation de stationnements publics
 - ◆ en intégrant une emprise de 73 m² (emprise 2, parcelles AE 599, AE 601 et AE 602) nécessaire à l'extension de la terrasse actuelle de l'EHPAD
- ◆ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant

AFFAIRES SOCIALES - SENIORS

DM-2018-037 - Sortie des aînés 2018 : définition du tarif

Mme LE GURUN : Chaque année, une sortie pour les aînés de la commune, âgés de 70 ans et plus, est organisée. Cette année, la sortie aura lieu sur l'île de Noirmoutier avec la visite guidée de l'île, le 13 juin prochain.

Le tarif pratiqué par l'autocariste "Lefort Voyages National Tours Groupes" est de 64 € /personne (60 € en 2017). Un effort de participation est demandé à tous les convives qui souhaitent participer à cette journée à hauteur de 60 % du coût, dans les mêmes proportions que l'année précédente.

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer le montant de la participation à la sortie des aînés à 40 € (suit une participation communale de 24 €/personne) afin que la Trésorerie du Loroux-Bottereau puisse par la suite encaisser les chèques des participants.

Lors de sa réunion en date du 30 janvier 2018 et par consultation en date du 20 mars dernier, la Commission "Affaires sociales/Seniors" a émis un avis favorable.

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le tarif proposé.

VU l'avis favorable de la Commission "Affaires Sociales/Seniors", en date des 30 janvier et 20 mars 2018,

CONSIDÉRANT le tarif pratiqué par l'autocariste LEFORT Voyage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ◆ FIXE le montant de la participation à 40 €/personne pour la sortie des aînés 2018

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Point d'étape sur l'étude d'opportunité et de faisabilité sur la création d'une commune nouvelle

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Nathalie.

Mme CHARBONNEAU : Je vais vous faire un petit point d'étape sur le projet de rapprochement et sur l'agenda.

Depuis le début de l'étude, trois réunions d'information à destination des agents ont eu lieu, deux à Saint-Julien et une au Loroux-Bottereau.

Les états des lieux réalisés avec les services sont pratiquement terminés pour certains dossiers et bien avancés pour les autres. Vous avez été destinataires au fil de l'eau des comptes rendus des Comités de Pilotage. Le diagnostic "Finances" est aujourd'hui aux trois quarts réalisé. Des rendez-vous sont programmés, notamment avec la Préfecture pour disposer d'une projection sur la totalité des finances.

Concernant la communication, vendredi dernier, un questionnaire a été envoyé aux associations. Nous avons déjà reçu 39 réponses, c'est plutôt positif. J'espère que dans les quinze jours à venir, nous aurons un retour très important et une participation massive des associations.

Nous avons aussi programmé une rencontre avec les associations. Prévues initialement le 19 avril, elle a été reportée au 25 avril prochain, car le 19 avril a lieu une assemblée générale assez importante pour les associations. Nous avons donc des difficultés pour réunir le monde associatif ce soir-là. Par conséquent, merci de noter ce changement de date sur vos agendas. La réunion aura lieu salle de la Quintaine à 19 h 30.

Par ailleurs, nous travaillons actuellement sur un questionnaire à destination des acteurs économiques du territoire (artisans, commerçants,...) pour recueillir également leur avis sur l'éventuel rapprochement des deux communes.

De même, un autre questionnaire, en cours d'élaboration, sera adressé à l'ensemble des habitants du Loroux-Bottereau et de Saint-Julien de Concelles. Il sera distribué fin avril. L'essentiel est de transmettre l'ensemble des informations, en toute transparence, à tous, habitants, associations, acteurs économiques du territoire.

Deux réunions publiques sont programmées pour le mois de mai, l'une à Saint-Julien et l'autre au Loroux-Bottereau. Nous avons reçu un peu plus d'une dizaine de mails de Concellois ou de Lorousains qui nous posent des questions sur le nom, sur les raisons, sur les étapes. La boîte mail fonctionne donc plutôt bien, plus que la boîte "papier".

Les ateliers, organisés pour les élus, ont débuté. Le premier s'est déroulé la semaine dernière, deux ou trois autres sont programmés courant avril. Vous pouvez également adresser vos questions au cabinet NEPSIO.

La réunion de présentation à l'ensemble des élus aura lieu le 22 mai prochain.

Lorsque vous recevez les comptes rendus des Comités de Pilotage, l'agenda est mis à jour, mais attention noter bien le changement de date pour la réunion avec les associations.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le projet de rapprochement. Merci. Je n'ai pas de séjours à vendre, à part notre belle commune et celle du Loroux-Bottereau.

M. AUDOUIN : Nous avons reçu des informations par mail, mais de mémoire, je n'ai reçu qu'un seul compte rendu du Comité de Pilotage. Or, vous avez parlé de plusieurs Comités de Pilotage. Vous avez également évoqué un questionnaire "associations" et une réunion. Cela n'a jamais été abordé précédemment, en tout cas à ma connaissance. Je découvre donc ce soir ces informations. Il en est de même pour le questionnaire aux habitants.

M. LE MAIRE : Les séances du Conseil Municipal permettent de tenir informé les élus de l'avancée du projet, du calendrier,... Seules deux réunions du Comité de Pilotage ont eu lieu. Le compte rendu vous sera adressé très prochainement.

Mme CHARBONNEAU : Oui, il y en a eu deux réunions. Le premier compte rendu du COPIL a été envoyé. Je pense que le deuxième a été transmis il y a quelques jours. L'agenda y figure. La réunion a eu lieu lundi dernier.

M. AUDOUIN : Nous ne l'avons pas reçu.

Mme CHARBONNEAU : Il ne devrait pas tarder. Il comprend l'agenda et l'ensemble des communications. Pour information, la communication sur le projet de rapprochement se fait également via le bulletin "La Semaine", tous les quinze jours (après chaque COPIL), avec, entre autres, des informations sur les travaux en cours, les outils de communication. Déjà deux publications ont été diffusées. Vous avez également des renseignements sur le site Internet de la ville. Par ailleurs, un premier flyer est en cours de distribution à l'ensemble des habitants. Il explique le projet de rapprochement et la manière dont l'étude est menée. Le magazine va bientôt sortir, probablement courant de la semaine prochaine. L'ensemble des étapes du projet seront également expliquées. Donc aujourd'hui, tous les moyens de communication de la ville mettent en avant les modalités et le fonctionnement de l'étude et les travaux menés, aussi bien par les agents que par les élus, dans le cadre des ateliers. En revanche, si le compte rendu de COPIL n'a pas été transmis, il le sera dans les prochains jours. Lors de chaque Conseil Municipal, il est prévu de faire un point, comme nous nous y sommes engagés dès le début. Il valait mieux en parler aujourd'hui, pour que vous sachiez ce qu'il y aura demain ou après-demain dans le compte rendu du COPIL.

M. LE MAIRE : Merci. Je ferai le point demain avec Bénédicte pour l'envoi du compte rendu. Le COPIL a eu lieu lundi dernier et le premier atelier jeudi dernier. Le compte rendu sera transmis très prochainement.

Mme ARBERT : Je voudrais faire une première remarque au sujet du flyer, il est dommage que nous n'ayons pas pu le voir en Commission "Communication". Nous avons déjà abordé le sujet de la communication sur le projet de commune nouvelle. Je suis surprise par le choix des photos. Je dois avouer que l'on peut quand même induire les citoyens en erreur en présentant un Busway. Il n'a jamais été question, dans toutes nos remarques sur le transport, de rejoindre le Busway. Je pense déjà que le C9, c'est très compliqué. Il faut faire attention aux images que l'on choisit parce que je pense que ce n'est pas forcément très clair pour tout le monde. C'était simplement une remarque.

Autrement, je voulais revenir sur l'article de journal du 1^{er} mars 2018, Monsieur le Maire, où vous faites état d'un contexte national qui nous pousse à aller vers une commune nouvelle, de la capacité de remise en question de la majorité, du bien vivre, de services adaptés, d'infrastructures de qualité qui seront proposées dans le cadre de cette nouvelle commune. Vous avez aussi présenté une stratégie de mise en œuvre, un état des lieux, une écoute des inquiétudes et des interrogations et une transparence, pour arriver à une analyse afin de prendre une décision/un avis responsable le 3 juillet prochain – les deux termes décision/avis sont employés dans l'article et je ne sais pas lequel a été utilisé. Si c'est une décision responsable, ce n'est pas un avis, et je pense qu'il va quand même éclaircir la situation.

Nous venons de participer au premier atelier, jeudi dernier, et pour certains élus, ce sera le seul, parce que les agendas ne permettront peut-être pas d'en faire plusieurs. Il en est ressorti une énorme liste à la Prévert (constats) : évènements sur les deux communes, infrastructures, identité des communes, différences et similitudes. Nous attendions quand même de cet atelier l'émergence de projets et surtout, un débat, mais le temps imparti n'a pas été suffisant pour le faire. Pourtant, ce débat aurait permis, entre autres, d'avoir de nouveaux points de vue et également d'imaginer de nouvelles directions pour cette nouvelle commune. Malgré nos demandes d'être associés – je ne sais pas qui fait partie du COPIL, je n'ai pas souvenir des noms – nous avons l'impression de découvrir au fur et à mesure la communication, au même titre que les citoyens, nous, en tant qu'élus. Lorsque le feuillet met "ensemble" ou "seul", je me demande si l'on n'a pas commencé à travailler, en tant qu'élus, de manière un peu individuelle. Je rappelle que notre groupe est quand même fortement engagé sur ce dossier et adhère complètement au projet d'une commune nouvelle.

Pour le moment, nous constatons que les choix des méthodes sur le cabinet, la façon de faire, vous ressemblent, mais malheureusement, ne sont pas forcément partagés. Ce soir, nous aurions aimé connaître les réelles motivations de la majorité au sujet de cette nouvelle commune. Merci.

M. LE MAIRE : Le 3 juillet prochain, il s'agira bien d'une décision et non d'un avis. C'est clair. Les trois ateliers prévus ont pour objectif de réaliser un diagnostic de l'existant sur les communes du Loroux-Bottreau et de Saint-Julien de Concelles et d'imaginer ensemble le futur. La réunion de restitution aux élus, fixée au 22 mai prochain, permettra d'informer l'ensemble des élus des réflexions menées lors des différents ateliers. Le travail réalisé en ateliers permettra d'avoir une vision à long terme. Les décisions ne peuvent pas être prises le soir-même d'un atelier. Je pense qu'il y a tout de même eu des débats. J'étais présent jeudi soir, plusieurs personnes ont pris la parole. Il y avait moyen de discuter. Moi, je l'ai ressenti ainsi. Je ne sais pas si je me trompe.

S'agissant des membres du COPIL, nous vous avons déjà communiqué les noms : Didier LOUËDEC, Nathalie MEILLERAI et Paul CORBET pour Le Loroux-Bottreau, Nathalie CHARBONNEAU, Jean-Pierre MARCHAIS et moi-même pour Saint-Julien. Le COPIL est donc composé des deux premiers adjoints, des deux adjoints à la communication et des deux maires. Les décisions, non : nous travaillons en COPIL pour mettre les choses en place. Le flyer envoyé comporte peut-être quelques erreurs, nous ferons attention la prochaine fois. Je pense que Nathalie a entendu le message. Une réflexion a été faite avec Monsieur LOUËDEC, je pense.

Pour revenir sur les ateliers, je pense que le débat est ouvert. Il ne faut pas se gêner pour prendre la parole et poser des questions. Il y a eu débat, peut-être plus d'un côté que de l'autre. Les questionnements sont davantage venus du Loroux-Bottreau que de Saint-Julien. Je n'ai pas participé à l'atelier, mais Paul CORBET et moi-même sommes arrivés en fin d'atelier (comme c'était prévu) pour écouter les retours ; il y avait des choses intéressantes. Mais, il est impossible de ressortir lors d'un atelier tous les éléments qui seront répertoriés pour prendre la décision au mois de juillet.

Nous avons été clairs sur cette fusion, sur ce rapprochement. Les deux communes sont très proches. À mon avis, il est impératif de mener, pour les années à venir (d'ici dix ou quinze ans), un travail en commun pour offrir d'autres services en tenant compte des contraintes financières de l'État. Damien a parlé des baisses de dotations depuis 2014. Je suis un fervent supporter de baisser au maximum ces dotations. Nous ne pouvons pas garder un endettement tel que celui que connaît la France actuellement, nous sommes tous acteurs de ce travail, Michel l'a dit tout à l'heure. Tous, habitants, agents et élus, nous devons travailler dans ce sens-là. C'est vraiment pour apporter de nouveaux services sur nos territoires, tout en faisant attention aussi aux dépenses. Je suis vraiment un grand supporter de ce rapprochement, car il y a des choses à faire. Peut-être que ce rapprochement ne se fera pas. Au mois de juillet, les deux conseils municipaux seront appelés à voter. Mais le travail des ateliers est important avant un retour auprès de tous les élus. La réunion de restitution sera un moment très important. J'espère qu'à cette occasion, il y aura des débats, mais sachez que les débats, dans les ateliers, sont les bienvenus. Nathalie, tu as peut-être autre chose à ajouter ?

Mme CHARBONNEAU : Le premier atelier a eu lieu la semaine dernière. J'ai pu y assister, aussi bien dans un groupe que dans l'autre. Nous ne devons pas tout attendre du cabinet et de notre voisin. Nous devons être force de propositions. Nous sommes là pour travailler, pour essayer de préparer demain et pour apporter à la population ce qu'elle attend, notamment en termes de services publics et de "bien vivre" sur l'ensemble du territoire. Le monde bouge, les territoires se rassemblent. Il faut savoir comment se positionner demain sans penser au fonctionnement d'aujourd'hui : nous sommes obligés de nous projeter. Le travail est difficile : se projeter n'est pas facile, prévoir demain non plus, mais au-delà des échanges, je pense qu'il ne faut pas hésiter, tous ensemble, à poser toutes les questions, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, mais au moins, mettre sur la table tous les enjeux, tous les inconvénients, parce que quoi qu'il arrive, ce ne sera pas facile. C'est une décision qui ne sera pas évidente. Il faudra écouter les avis de la population. Il était question de "décision" et "d'avis" : il y aura bien une décision des élus, mais également les avis des habitants, c'est le but de la consultation. Nous devons travailler au sein des ateliers – c'est ce qu'attendent de nous les habitants – pour pouvoir prendre la bonne décision. Merci.

M. MARCHAIS : J'ajouterais une petite chose. La question du projet de territoire a été posée, l'autre soir. Le projet de territoire, c'est la base même des projets de l'avenir. Le prochain atelier portera sur cet axe. Il ne faut donc pas forcément brûler les étapes, mais les prendre les unes après les autres. Un projet de territoire s'écrit dès le début, mais progresse au cours des années. Il faut dans un premier temps formaliser (grands traits) le projet de territoire, puis ensuite l'affiner et le faire évoluer.

Mme PASCAUD : Pour nous, nous l'avons déjà dit, un projet de territoire s'écrit dans le temps. Il y a tout de même un problème de délai. Nous sommes déjà au mois d'avril. Il ne reste plus que quatre mois pour prendre une décision qui engagera quand même environ 15 000 habitants. Ce n'est pas une décision anecdotique. Je partage également les propos de Claudie relatifs au choix des photos du flyer : on ne peut pas faire toutes les promesses alors que sur le territoire cela n'est pas forcément réalisable. Je pense que ce sujet n'a pas été suffisamment discuté en Commission "Communication".

Mme CHARBONNEAU : Je vais régler la question de la photo, parce que je vois qu'elle suscite des questions. La photo du bus – je ne vous dirai pas qui, de Saint-Julien ou du Loroux-Bottereau, l'a proposée – mettait en avant le développement des transports et de la mobilité sur le territoire. Je suis navrée de ne pas avoir reconnu la photo du Busway. Mais, pour vous rassurer, ce n'est pas la projection d'un nouveau transport, qui ne pourrait peut-être même pas arriver sur la commune. Nous aurions pu mettre un avion, nous avons mis un bus. Cela représente la mobilité. Il y a peut-être un problème sur l'image.

Comme l'a dit Jean-Pierre, un projet de territoire ne se construit pas en quatre mois, ni en six mois, mais sur plusieurs années. Là, nous sommes d'accord. La décision qui devra être prise au mois de juillet porte un nom "opportunité et faisabilité". "Opportunité", c'est le fait de regarder ensemble, au vu d'un certain nombre d'éléments, si on peut demain construire un avenir entre deux communes. Le projet de territoire se construit après. Mais déjà, il faut savoir si nous sommes compatibles et si nous avons envie, ensemble, de faire un plus grand territoire, demain. À partir de là, je suis complètement d'accord avec vous : un projet de territoire, cela ne se construit pas en quatre mois. Mais nous ne pouvons pas non plus réfléchir pendant douze mois pour savoir si nous avons un avenir (économique, social,...) ensemble. Depuis le départ, on parle du délai qui est trop court, mais là, il faut décider si déjà, nous avons des points communs pour que nous puissions ensuite construire ensemble un projet de territoire. Merci.

Mme ARBERT : J'entends bien tout ce qui a été dit. Ces propos pourraient être tenus pour un autre projet de rapprochement avec une autre commune. Là où je pense que nous ne nous retrouvons pas vraiment, c'est sur la véritable finalité de ce rapprochement : quels sont, d'après vous, les nouveaux services qui pourraient être proposés ? Quel est ce "bien vivre" que nous n'avons pas à Saint-Julien de Concelles et que nous pourrions avoir avec ce rassemblement ? C'est le plus, la valeur ajoutée que je n'arrive pas bien à distinguer. Lors de l'atelier, nous avons vraiment établi une liste à la Prévert (patrimoine, identités,...), en nous demandant comment, autour d'un arbre, nous pourrions articuler tout cela. Je trouve dommage aussi que sur cet arbre, on n'ait pas pris en compte les grosses divergences telles la gestion de l'enfance ou la fiscalité. J'aurais voulu, derrière tous ces termes très larges et très génériques, mettre quelque chose d'un peu plus profond et d'un peu plus identitaire par rapport à notre territoire. Honnêtement, dans tout ce que j'ai entendu ce soir, je ne le trouve pas. Pour moi, les quatre mois ne sont pas un problème, à partir du moment où l'on a la volonté et où, derrière, on a vraiment un objectif. Il y a une stratégie qui se dessine, il y a l'organisation, la hiérarchie de ce que l'on a à faire et puis on le fait. Sauf que là, pour moi, l'atelier n'a pas du tout été dans le sens d'une construction, chacun a décrit un peu ce qu'il y voyait : c'était juste des mots. Quant au débat, j'ai trouvé qu'il s'agissait plus d'une polémique que d'un débat. Je n'y ai pas vu non plus de construction. Il n'y a pas eu d'expertises de communes nouvellement créées. Ces expériences auraient pu positiver certains propos. Pour toutes ces raisons, aujourd'hui, je ne voudrais pas que ce soit tout simplement une velléité.

M. MARCHAIS : Je comprends parfaitement ce que tu dis, mais il s'agissait du premier atelier, trois voire éventuellement quatre autres ateliers seront organisés. Il me semble qu'il faut attendre la fin de ces trois ou quatre ateliers. Participer à un seul atelier peut être effectivement frustrant. Il faudrait pratiquement assister à tous les ateliers. Nous ne pouvons pas aujourd'hui nous projeter sur certains sujets. C'était forcément un premier bilan. Il en est quand même ressorti, du moins pour moi, des projets qui pourraient se mettre en place. Mais c'est vrai qu'en une soirée, beaucoup de chiffres peuvent nous manquer. C'est au cours des semaines à venir, lors de la synthèse des ateliers, que nous aurons une vision plus claire avec notamment les retours de la population et que nous pourrions faire toute cette construction.

Mme SCHWACH : J'ai assisté à l'atelier "services à la population" où il était notamment question de l'enfance et de la jeunesse. J'ai trouvé que nous avons bien parlé de la singularité du Loroux-Bottereau (gestion de la jeunesse par une association) et de Saint-Julien de Concelles (gestion de la jeunesse en régie par les agents municipaux). Cela a été dit et fait partie de l'état des lieux réalisé par le cabinet d'études. Nous avons abordé ce sujet. Jérôme en est témoin, nous étions dans le même groupe. La gestion étant confiée à une association, une élue du Loroux a déploré que la municipalité n'ait pas la main sur les projets éducatifs, et ce, contrairement à nous. Faudrait-il une harmonisation des services pour que les enfants et les familles du Loroux-Bottereau bénéficient des mêmes prestations qu'à Saint-Julien ? Ou inversement ? Cela a été abordé lors de l'atelier, je suis désolée de te contredire. Nous avons vraiment parlé de toutes nos singularités, de nos complémentarités ainsi que des nouveautés qui pourraient émerger. Certes, il y a eu du débat qui n'était peut-être pas celui qui était attendu, mais ce n'est pas fini.

M. LE MAIRE : Je remonterai ces remarques au COPIL le 9 avril prochain, avant le deuxième atelier. Nous allons en discuter entre nous pour faire part de tes observations. C'est vrai, il n'y a pas eu de débat, mais tu n'as pas voulu prendre la parole ce soir-là ou poser de questions. Il n'y a pas eu beaucoup d'interventions de ta part. Peut-être était-ce parce que tu étais un peu déçue de cette réunion ?

Mme ARBERT : Déçue, oui, car lors de l'atelier, c'est vraiment une liste de points qui est ressortie. Une fois le recensement effectué, nous n'avons pas eu le temps de débattre. L'échange était davantage une polémique. Si ce genre de débat vous convient, on peut tout de même s'interroger sur la suite. Je comprends, il y aura d'autres ateliers, mais tous les élus ne pourront y participer. Nous allons devoir choisir. J'ai bien précisé au cabinet que je ne pourrais pas participer à certains ateliers. Déjà, ils sont organisés en simultané. Il est évident que nous ne pourrons pas intervenir. S'il y a eu débat lors de l'autre session, et Jérôme y était, très bien. Mais, les différences entre les deux communes ont donné lieu à un simple constat. Le 3 juillet prochain, resterons-nous sur ces constats, prendrons-nous une décision uniquement sur ces constats ? C'est insuffisant, on ne peut pas rester sur des constats pour construire la commune de demain.

M. LE MAIRE : Le lendemain du premier atelier, nous nous sommes rencontrés. Je suis d'accord : il faudrait peut-être améliorer le débat et faire en sorte que ce soit un peu différent. Nous allons y réfléchir lors du prochain COPIL.

M. GUIBOURGÉ : Un projet tel que celui-là nécessite du temps afin d'échanger et se comprendre. Mais, en deux heures – temps de l'atelier – il faut être capable à la fois de rebondir sur cette véritable opportunité et d'élaborer une controverse fructueuse (être tout le temps super percutant sans pour autant être soumis à la pression). Or, nous ne disposons pas du temps nécessaire pour cela. C'est un peu compliqué pour les élus qui sont porteurs du projet dans sa totalité. Il faut donc que nous soyons, chacun de nous, convaincus de cette histoire, et le temps qui nous manque peut être un peu problématique.

M. LE MAIRE : Je prends note de tout cela. Voilà pour ce point.

INFORMATIONS DIVERSES

Assainissement collectif secteurs de Cahéroult et de La Sénarderie

M. LE MAIRE : Suite à la réunion sur l'assainissement collectif des secteurs de La Sénarderie et de Cahéroult, un article est paru dans le journal. La municipalité a répondu également via la presse.

Le collectif, constitué par les habitants des deux villages, m'a adressé un courrier. Il a également transmis un courrier au Président de la Communauté de Communes. Suite à la demande du collectif, la CCCL organisera prochainement une réunion. J'ai insisté pour que cette rencontre ait lieu assez rapidement. D'ici peu de temps, nous aurons la date de cette réunion.

M. COURBET : Il faut poser la problématique de manière globale. Le plan pluriannuel d'assainissement date du précédent mandat et a été repris sous la présente mandature. Il faut que la Communauté de Communes entende cela. Le calendrier des travaux a été différé. S'il y a eu report, ce n'est pas de la faute des habitants de ces deux villages. Les habitants ne sont pas non plus responsables du transfert de la compétence "assainissement" à la Communauté de Communes. A l'origine, ce n'était pas envisagé. Le problème posé est clair : la taxe de raccordement passe de 1 500 € à 3 000 €, soit une augmentation de 100 %. Le problème est là, chers collègues. N'allons pas rechercher les responsabilités en amont, mais il y a des responsabilités. Il faut que la Communauté de Communes comprenne. C'est vrai, il y a eu un vote en Conseil Communautaire et il est valable pour l'ensemble de la Communauté de Communes (taxe de 3 000 €). Dans certaines communes, les frais de raccordement étaient beaucoup plus élevés : 4 500 € ou même 6 000 €. Dans ce cas, les habitants seront gagnants. A contrario, pour les Concellois de La Sénarderie et de Cahéroult, deux derniers villages du plan pluriannuel (et Embreil, même si c'est un serpent de mer) c'est une hausse très conséquente. Les élus désormais responsables de ce dossier doivent le comprendre : il s'agit bien d'un plan pluriannuel de plusieurs années. Le raccordement des villages de Cahéroult et de La Sénarderie, réalisé en 2018, était prévu initialement avant. Nous sommes d'accord ? Jean-Pierre, je ne mens pas en disant cela. Il faut entendre tout cela. Le rattachement de ces deux villages à l'assainissement collectif a permis le raccordement d'environ 170/180 habitations. C'est important et cela va permettre largement d'alimenter et d'équilibrer le budget de la Communauté de Communes, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, d'après ce que j'ai pu comprendre. Si la commune avait conservé cette compétence, cela aurait abondé largement le budget pour continuer d'améliorer le réseau. À un moment donné, se posera la question des équipements connexes (la station d'épuration par exemple). Il faut que cela soit entendu par nos collègues de la Communauté de Communes et que ce dossier soit mené de manière intelligente, sans polémique.

Je reviens sur un document qui a été "balancé" dans les boîtes aux lettres et je peux vous dire que cela ne m'a pas plu du tout. Mais essayons d'être positifs en faisant en sorte que les deux élus, le Président de la Commission et le Président de la CCCL, viennent dans cet état d'esprit-là, qu'ils entendent bien cela dès le départ. Il peut être nécessaire de leur fournir des documents, car je rappelle que l'étude d'ARTELIA date de 2014, même un peu avant.

M. MARCHAIS : De 2011.

M. COURBET : De 2011, oui. On peut considérer que la programmation des travaux avait été prévue à ce moment-là. Comme je le disais, ce n'est donc pas la faute des habitants si les travaux ont été reportés puisqu'effectivement l'étude avait été réalisée. C'est d'ailleurs cette étude qui a servi pour les travaux de raccordement de ces deux villages. Il faut que les discussions avec la CCCL soient faites de manière intelligente et positive. Nous verrons comment nous financerons, car il s'agit bien d'un problème de financement. Je vous demande Monsieur le Maire et Jean-Pierre de relayer cela de manière importante et je souhaiterais que les services soient en mesure de fournir tous les documents nécessaires. Je vous remercie.

M. AUDOUIN : Je voudrais également intervenir. Je partage ce que dit Michel, mais je suis étonné d'apprendre qu'il n'a pas signé la pétition en cours. C'est étonnant de le voir prendre le relais. Mais, c'est très bien. Tant mieux pour les habitants de Cahérault et de La Sénarderie. Vous parlez d'une délibération du Conseil Communautaire fixant le montant de la taxe de raccordement. Lorsque que j'ai appris cette information, j'ai fait des recherches mais je n'ai pas retrouvé cette délibération. Par contre, lors du vote de la surtaxe en décembre dernier, le coût de la taxe de raccordement n'a, à aucun moment, été évoqué.

M. MARCHAIS : Le vote du Conseil Communautaire a eu lieu en décembre.

M. AUDOUIN : J'ai regardé dans les comptes rendus, je n'ai rien trouvé, je l'ai donc découvert. Toutefois, si cela a été annoncé, c'est qu'il y a eu vote. Je le répète, en décembre dernier, le Conseil Municipal a délibéré seulement sur le montant de la surtaxe. À cette occasion, il a d'ailleurs été précisé qu'il y aurait une baisse progressive.

M. MARCHAIS : La surtaxe s'applique pour l'eau.

M. AUDOUIN : La surtaxe entre dans les tarifs de la redevance d'assainissement. C'est donc bien pour l'assainissement. Nous sommes bien d'accord ?

M. MARCHAIS : Il ne faut pas tout mélanger. À Saint-Julien de Concelles, le montant de la surtaxe était le plus élevé (prix d'achat de l'eau au mètre cube et prix de l'eau traitée au mètre cube). Dans le cadre du transfert de compétence, l'harmonisation des tarifs était bien prévue sur une période de 10 ans. Tu le sais bien. Une baisse est effectivement programmée (environ 3 % chaque année pour la commune). Par ailleurs, le prix de l'eau (exploitant SAUR) a baissé, ça c'est pour tout le monde. Ensuite, il y a effectivement la taxe de raccordement, c'est différent. Pour répondre aux besoins futurs du territoire communautaire, il sera peut être nécessaire de construire de nouvelles stations d'épuration, notamment pour La Boissière du Doré et La Remaudière. Dans un premier temps, il faudra bien financer ces équipements, sans pour autant disposer de nouvelles recettes (pas de branchements futurs immédiats). Pour La Remaudière uniquement, la taxe de raccordement s'élève à 6 000 €, mais comme il n'y a pas de station d'épuration, il n'y a pas de raccordement donc la somme de 6 000 € est caduque. À Saint-Julien, je rappelle qu'avant le 1^{er} janvier 2018, les tarifs étaient les suivants :

- ♦ maisons "anciennes" 1 500 € (1 000 € + 500 €)
- ♦ maison neuves..... 3 000 €

Les propriétaires disposent d'un délai de 2 ans pour procéder au raccordement. Suite au transfert, le coût de raccordement d'une maison neuve est également de 3 000 €. Toutefois, la seule chose qu'on peut nous reprocher, c'est qu'à proximité de La Sénarderie et de Cahérault, le raccordement du village du Bois Chef a été terminé fin décembre. Au vu de l'étude de 2011, la commune a fait le forcing pour essayer de passer tous les dossiers au 31 décembre. Mais, les appels d'offres ont été notifiés en janvier et février. Nous ne pouvions pas faire mieux : c'était impossible.

M. AUDOUIN : La surtaxe sur l'eau vise bien à payer l'assainissement. Je suis désolé. Nous avons bien voté une baisse progressive de cette surtaxe. Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait de la même façon pour la taxe de raccordement ? C'est-à-dire de manière progressive afin que le coût soit moins douloureux pour les propriétaires dont les maisons seront raccordées prochainement. S'agissant du délai de deux ans, je rappelle – je connais un peu le dossier – qu'il avait été indiqué aux habitants qui avaient récemment effectué des travaux de mises aux normes que ce délai pouvait être prorogé jusqu'à huit ans. Il n'empêche, l'écart est énorme : passer de 1 500 € à 3 000 €. Cette question aurait mérité d'être débattue.

M. COURBET : La commune dispose de tous les éléments sur ce dossier. Nous pouvons donc argumenter, notamment concernant les appels d'offres, tu viens de le dire, Jean-Pierre. Nous sommes pris entre des obligations d'ordre administratif et les contraintes financières des habitants. La difficulté est là. Par ailleurs, je tiens à souligner, c'est très important, qu'il s'agit d'une problématique de santé publique. On ne peut pas continuer ainsi. À certains endroits, les rejets constatés sont innombrables. D'ailleurs, il y a même des gens qui mettent des pancartes. Il faut donc être vigilant sur ce point. La majorité des habitants est favorable au raccordement à l'assainissement collectif, mais ils souhaitent une nouvelle discussion concernant les coûts de ces raccordements. C'est cette question qu'il faudra aborder avec la Communauté de Communes et régler ce problème de surtaxe, car le montant est multiplié par deux. Je le répète les habitants n'y sont pour rien. C'est un problème de gestion qui est de la responsabilité de la collectivité.

M. MARCHAIS : La surtaxe, c'est pour l'eau utilisée, l'eau employée, c'est la gestion des eaux usées et des traitements. C'est de l'investissement. Il ne faut pas confondre. Là, il ne s'agit pas d'une surtaxe, mais d'une participation à l'investissement, la PFAC.

M. AUDOUIN : Je suis désolé, Jean-Pierre, il y a un seul budget d'assainissement ! La surtaxe et la PFAC permettent de financer le fonctionnement, mais aussi l'investissement. Les deux taxes rentrent dans le même budget. On peut aussi définir un tarif minimum et à ce moment-là, augmenter le prix du mètre cube de l'eau. On peut tout faire. Le principal, c'est que les comptes s'équilibrent. C'est un choix.

M. COURBET : Désolé, Jean-Pierre, quand je parlais de surtaxe, je pensais à la taxe de raccordement, le montant de cette taxe passe de 1 500 € à 3 000 €. Je ne voulais pas dire autre chose.

M. LE MAIRE : Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette problématique sera débattue avec la Communauté de Communes, mais c'est vrai les tarifs ont été votés en Conseil Communautaire. Nous rencontrerons le collectif, comme nous nous y sommes engagés.

M. COURBET : Monsieur le Maire, je souhaiterais aborder une question qui me préoccupe et qui a largement été diffusée auprès de la population de ces secteurs. Je souhaite véritablement évoquer ce sujet, car il est inconcevable de recevoir cela. Mes chers collègues, je ne sais pas si vous avez lu le tract. J'ai reçu ce document dans ma boîte aux lettres. Il est indiqué que les habitants de Cahéroult sont "victimes d'une escroquerie en bande organisée de la part de vos élus". Nous sommes considérés comme des escrocs. C'est une injure. En recevant ce tract le lendemain de la réunion publique, cela m'a fait tout de même un choc. Je ne sais pas qui en est l'auteur. Il ne s'est pas présenté. Un numéro de téléphone figurait sur le document. J'ai donc appelé, il s'agit d'une association de Bordeaux. C'est extraordinaire ! Des gens de Bordeaux viennent faire des recommandations sur notre territoire. Monsieur le Maire, nous en avons parlé, mais je ne sais pas quelle est votre position face à ce tract. Il s'agit d'une injure, d'une "injure à porteur d'autorité publique", c'est le terme. C'est passible d'un dépôt de plainte auprès du Procureur de la République. Cette plainte peut ensuite être instruite. Je rappelle, qu'autour de cette table, nous sommes majoritairement des bénévoles. Nous travaillons au sein des commissions, nous donnons et passons du temps pour la collectivité, pour nos concitoyens. Mais, nous sommes des bénévoles, c'est-à-dire que nous ne touchons pas un centime. Quand nous venons ici, nous prenons notre voiture, nous mettons de l'essence dedans et c'est nous qui la payons. Je sais que c'est très tendance, dans certains milieux, de balancer des "saloperies" sur les élus. Moi, je ne l'accepte pas. Je considère que si la personne à l'origine du tract est capable de ce genre de propos, elle doit être également capable de s'excuser, pour le moins. Si, dans les quinze jours, je n'ai pas reçu d'excuses, je porte plainte.

M. LE MAIRE : Ce tract m'a également outré. J'ai contacté les membres du collectif dès le lendemain de la parution de l'article, et ce, avant de connaître ce tract. J'en ai discuté. La majeure partie des habitants de La Sénarderie et de Cahéroult n'est pas d'accord avec le tract. Certains n'étaient même pas au courant. J'ai contacté la personne qui a distribué ce tract dans les boîtes aux lettres. Il s'est excusé auprès de moi. Je vous fais part de ses excuses. C'est pour cette raison que j'ai décidé de ne pas aller plus loin. Pour moi, le véritable problème c'est ce qui se passe pour les habitants des deux villages, c'est de discuter avec la Communauté de Communes sur ce changement de tarif. Par contre, le tract est outrageux pour les élus, j'en suis tout à fait conscient. Cette personne a pris un texte sur un site Internet et n'a pas fait attention. Enfin, elle a quand même fait un peu attention, puisqu'elle a changé les noms des villages. Mais, c'était une erreur, elle le conçoit. Cette personne m'a appelé pour s'excuser, par l'intermédiaire d'un habitant du secteur. Moi, je n'irai pas plus loin pour l'instant. Je ne déposerai pas de plainte auprès du Procureur. Michel, nous en avons parlé ensemble. Sans ce coup de téléphone, il est fort possible que je sois allé plus loin.

M. COURBET : Comme il y a eu un document écrit, je souhaite avoir des excuses écrites. C'est absolument anormal. On ne peut pas continuer à jouer à ce jeu-là.

M. LE MAIRE : Quand je rencontrerai le collectif, je leur en ferai part.

M. AUDOUIN : Je ne voudrais pas qu'on se focalise sur ce tract – tract très malencontreux, je partage complètement cet avis – mais ce tract a été envoyé par une seule personne qui ne représente pas du tout le collectif, composé de plus de 100 signataires. Le collectif a demandé, de façon beaucoup plus polie et posée, la révision du montant de la taxe de raccordement. Vous dites que c'est la Communauté de Communes, mais il faut bien comprendre que la Communauté de Communes, c'est aussi vous, entre autres – je ne peux pas dire "nous", parce que nous n'y sommes pas. Mais, vous êtes élus de la Communauté de Communes.

M. LE MAIRE : Il y a un loup derrière tes paroles. Ce n'est pas la peine de polémiquer ainsi.

M. AUDOUIN : Je ne cherche pas la polémique. Les sources d'information tu les connais très bien, c'est Thierry GODINEAU, excusé ce soir, qui m'a informé. Ce n'est pas une surprise. Thierry GODINEAU a donné le numéro de la personne qui a distribué ce tract malencontreux. Je ne fais que dire les choses. Ne vous cachez pas derrière l'intercommunalité, c'est la Communauté de Communes, donc vous, qui a voté ce tarif. Ne cherchez pas à vous cacher derrière ce tract.

M. LE MAIRE : Christophe, tu arrêtes, s'il te plaît. Je ne me cacherai jamais derrière qui que ce soit. Tu ne me connais pas assez. J'ai annoncé que je rencontrerai le Président de la CCSL avec le collectif. Mais ne mentionne pas de nom ! Je ne l'ai pas fait. Toi, tu te permets de citer des noms comme ça. C'est lui qui m'a dit le nom, d'accord, mais je t'assure qu'aujourd'hui je ne suis pas destinataire de la pétition avec les 100 signataires. Trouves-tu normal que toi tu en sois destinataire et pas moi ? Nous n'allons pas polémiquer là-dessus. Sachez que c'est vraiment un sujet important pour moi, comme tout ce qui se passe sur ma commune, et je ferai le maximum pour défendre les habitants. Cela, c'est clair. De là à dire que j'y arriverai, ce n'est pas sûr.

Michel, concernant le tract, je le répète je suis également outré par ce genre de propos. Cependant, cette personne, par l'intermédiaire de Thierry, m'a téléphoné. Moi, je dialogue avec l'ensemble de la population. Mon bureau est ouvert, je rencontre les gens. Cela, tu ne peux pas le nier. C'est ma façon de faire : je me déplace, je téléphone, même si parfois je ne peux pas toujours répondre. C'est ma façon de faire, je ne changerai pas là-dessus. Apparemment, ce tract a été présenté en réunion, je pense que certains habitants auraient pu dire "non, il est hors de question de distribuer ce tract dans les boîtes aux lettres !". C'est tout. Cette personne s'est excusée. Personnellement, je n'irai donc pas plus loin. Cela n'engage que moi. Michel, je ferai passer ton message au collectif afin d'avoir des excuses écrites. Pourquoi pas ? Vis-à-vis des élus, ce serait une bonne chose, je suis d'accord avec toi. Je pense que nous n'allons pas débattre davantage sur ce sujet.

M. COURBET : L'essentiel, c'est que ce dossier soit réétudié avec la Communauté de Communes.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Cérémonie du 8 mai

M. LE MAIRE : La cérémonie du 8 mai aura lieu à Barbechat. Pour le moment, je ne dispose pas de précision. Le dépôt de gerbes devrait avoir à 9 h 30 à Saint-Julien. Une invitation vous sera transmise prochainement avec toutes les informations.

Forum des Associations, le 16 juin 2018

Mme MOSTEAU : Le forum des Associations aura lieu le samedi 16 juin. Un doodle va suivre. 36 associations sont déjà inscrites. Des animations ponctueront la journée avec également des jeux extérieurs. Merci de réserver dès à présent cette date car j'ai besoin de vous pour encadrer notamment le déroulement des jeux géants.

Championnat de France "Vétérans" Saint-Julien Tennis de Table, les 31 mars, 1^{er} et 2 avril 2018

Mme MOSTEAU : Le championnat de France "Vétérans" a eu lieu les 31 mars, 1^{er} et 2 avril derniers. Je remercie tous ceux qui ont participé à cette manifestation. Les gradins étaient complets. Plus de 450 personnes étaient présentes salle du Chevalier le lundi. Nous avons assisté à des démonstrations extraordinaires de haut niveau. La fédération française a remis un trophée avec ses compliments. Il est à votre disposition si vous souhaitez le voir. Je pense que ce trophée sera installé dans la vitrine à la Mairie.

Les Sentiers des Vignes, le 7 avril 2018

Mme MOSTEAU : La manifestation sportive "Les Sentiers des Vignes" aura lieu samedi prochain. Plusieurs courses sont au programme. Les départs et arrivées auront lieu au plan d'eau du Chêne. Certains espaces seront difficilement accessibles, surtout les parkings. Dans la mesure du possible, essayez de venir à pied ou à vélo, ou bien de garer vos véhicules un peu plus loin.

Animation "Soyez nature !", le 7 avril 2018

Mme CHARBONNEAU : Avant d'aller vous dépenser lors des courses organisées dans le cadre des Sentiers des Vignes, je vous invite à l'animation "Soyez Nature", organisée en collaboration avec la Médiathèque. Au programme : marché du printemps, ateliers cuisine, buvette, ... Des animations ponctueront cette journée. Vous êtes les bienvenus... ainsi que le soleil !

M. LE MAIRE : Toutes ces manifestations démontrent le dynamisme et le travail des bénévoles de la commune. Ce sont eux qui font vivre notre commune, avec les agents municipaux, bien sûr.

Mme CHARBONNEAU : Le fait d'assister aux différentes manifestations est un signe de reconnaissance pour tout le travail réalisé par les bénévoles. Il est donc important d'être présents.

Rappel des délibérations prises lors de la présente séance

- DM-2018-023 Vote du compte de gestion 2017 "Ville"
- DM-2018-024 Vote du compte de gestion 2017 "Assainissement"
- DM-2018-025 Vote du compte de gestion 2017 "Réseau de chaleur"
- DM-2018-026 Vote du compte de gestion 2017 "Salle de la Quintaine"
- DM-2018-027 Vote du compte administratif 2017 "Ville"
- DM-2018-028 Vote du compte administratif 2017 "Assainissement"
- DM-2018-029 Vote du compte administratif 2017 "Réseau de chaleur"
- DM-2018-030 Vote du compte administratif 2017 "Salle de la Quintaine"
- DM Budgétaire Budget Primitif 2018 "Ville"
- DM Budgétaire Budget Primitif 2018 "Réseau de chaleur"
- DM Budgétaire Budget Primitif 2018 "Salle de la Quintaine"
- DM-2018-031 Définition des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières

- DM-2018-032 Remboursement anticipé du prêt conclu avec la Banque Populaire
- DM-2018-033 ALSH 3-12 ans et 10-17 ans : définition des tarifs des séjours organisés pendant les vacances d'été 2018
- DM-2018-034 Multi-accueil "Les Pit'chounets" : modification du règlement intérieur
- DM-2018-035 Opération "cœur de bourg" : acquisition à titre gratuit d'une parcelle privée sise rue du Pigeon Blanc
- DM-2018-036 Bail emphytéotique administratif entre la commune de Saint-Julien de Concelles et Atlantique Habitations: conclusion d'un avenant n° 2
- DM-2018-037 Sortie des aînés 2018 : définition du tarif

Voies et délais de recours : Les présentes délibérations, à supposer que celles-ci fassent grief, peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de leur notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette BP 24 111, 44 041 Nantes Cedex tel 02.40.99.46.00, courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée et le procès-verbal signé par les membres présents.

AGASSE	ANDRÉ	ARBERT	AUDOUIN	BERNARD
BIAULET (absente)	BOUDAUD	CAHAREL	CHANTREAU	CHARBONNEAU
COURBET	DOUAUD	FORGET	GILBERT	GODINEAU (absent)
GUIBOURGÉ	GUILLET (absente)	JOLYS	JUSSIAUME	LE BALC'H (absent)
LE GURUN	MARCHAIS	MOSTEAU	PASCAUD	PETITEAU
PINEAU (absent)	PROUTZAKOFF	SCHWACH	SERISIER (absent)	